

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
MINISTÈRE D'ÉTAT  
SERVICE INFORMATION ET PRESSE

BULLETIN  
DE DOCUMENTATION



20<sup>e</sup> Année

31 MAI 1964

N° 6

SOMMAIRE

1) Memorial (mois de mai 1964)	2
2) Chambre des Députés (mois de mai 1964)	3
3) L'Inauguration de la Moselle canalisée	4
4) Visite officielle à Luxembourg de Son Excellence Monsieur Ludwig Erhard, Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne	10
5) Inauguration de la 16 <sup>e</sup> Foire Internationale de Luxembourg	11
6) La Journée Luxembourgeoise à la Foire Internationale de Bruxelles	18
7) La Célébration du Memorial Day à Luxembourg	19
8) Nouvelles de la Cour	21
9) Le Conseil de Gouvernement	21
10) Nouvelles diverses	21
11) Le Mois en Luxembourg (mois de mai 1964)	27

## Mémorial (mois de mai)

### Ministère des Affaires Economiques.

La loi du 23 mai 1964 règle l'admission des travailleurs intellectuels indépendants à la Caisse de pension des employés privés.

\*

### Ministère des Affaires Etrangères.

La loi du 17 avril 1964 approuve : 1) la Convention portant révision du Traité instituant la Communauté Economique Européenne en vue de rendre applicable aux Antilles néerlandaises le régime spécial d'association défini dans la IV<sup>e</sup> partie de ce Traité, 2) le Protocole relatif aux importations dans la Communauté Economique Européenne de produits pétroliers raffinés aux Antilles néerlandaises et l'Annexe à ce Protocole, signés à Bruxelles le 13 novembre 1962.

La loi du 17 avril 1964 approuve : 1) la Convention d'association entre la Communauté économique européenne et les Etats africains et malgache associés à cette Communauté, son annexe et ses protocoles, l'Accord relatif aux produits relevant de la Communauté européenne du charbon et de l'acier et l'Acte final et ses annexes; 2) l'accord interne relatif aux mesures à prendre et aux procédures à suivre pour l'application de la Convention d'Association entre la Communauté Economique européenne et les Etats africains et malgache associés à cette Communauté, l'Accord interne relatif au financement et à la gestion des aides de la Communauté ainsi que le Protocole relatif aux importations de café vert dans les pays du Benelux, signés à Yaoundé le 20 juillet 1963.

\*

### Ministère de l'Agriculture.

Un règlement ministériel du 12 mai 1964 interdit l'importation de pores et de viandes de porcs en provenance de la France.

Un règlement grand-ducal du 21 mai 1964 détermine les modalités et de recrutement du personnel et l'organisation de stage administratif à la Station viticole de l'Etat.

\*

### Ministère de l'Education Nationale.

Un règlement grand-ducal du 25 avril 1964 fixe les arrondissements d'inspection de l'enseignement primaire.

\*

### Ministère d'Etat.

Un règlement du Gouvernement en Conseil du 9 avril 1964 fixe les jetons de présence et les indemnités à allouer aux membres et aux secrétaires des bureaux électoraux.

La loi du 21 mai 1964 réintègre certains fonctionnaires dans le cadre de leur administration d'origine.

\*

### Ministère des Finances.

Un règlement grand-ducal du 30 avril 1964 désigne le bureau principal des postes à Luembourg.

Un règlement grand-ducal du 12 mai 1964 classe les perceptions de l'administration des postes et télécommunications.

Un règlement grand-ducal du 13 mai 1964 règle la perception du droit d'accise spécial sur les huiles minérales légères et les gasoils.

Un règlement ministériel du 11 mai 1964 modifie le règlement ministériel du 2 janvier 1963 concernant la réglementation relative aux primes accordées dans l'intérêt de l'habitat.

La Loi du 21 mai 1964 réorganise l'administration des douanes.

Un règlement ministériel du 12 mai détermine la compétence territoriale des bureaux Differdange et Pétange de la section des personnes physiques d'imposition des contributions.

La loi du 21 mai 1964 autorise l'aliénation d'une parcelle domaniale située à Ettelbruck.

Une autre loi de la même date autorise l'aliénation, soit en adjudication publique, soit par vente de gré à gré, d'un immeuble domanial situé à Harlange.

\*

### Ministère de la Force Armée.

La loi du 12 mai 1964 remplace les articles 68, 70, 71, et 74 de la loi du 23 juillet 1952 concernant l'organisation militaire et modifie l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 26 mai 1954, réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat.

Une autre loi du même jour modifie certaines dispositions de la loi du 23 juillet 1963 ayant pour objet de remplacer les chapitres I à V de la loi du 23 juillet 1952 concernant l'organisation militaire.

\*

### **Ministère de l'Intérieur.**

Un règlement ministériel du 22 avril 1964 réorganise le service d'incendie.

\*

### **Ministère de la Justice.**

Un règlement grand-ducal du 11 avril 1964 modifie l'arrêté grand-ducal du 31 mai 1934 ayant pour objet d'introduire la carte d'identité pour les étrangers tel qu'il a été modifié dans la suite.

Un règlement ministériel du même jour institue une commission consultative en matière de police des étrangers.

La loi du 21 mai 1964 réorganise les établissements pénitentiaires et les maisons d'éducation et crée un service de défense sociale.

\*

### **Ministère de la Santé Publique.**

Un règlement grand-ducal du 27 mars 1964 fixe les conditions de nomination et les attributions de l'expert en radioprotection attaché au médecin-directeur de la Santé Publique.

Un règlement ministériel du 13 mai 1964 modifie l'arrêté ministériel du 2 août 1956 portant nouvelle réglementation des stages pratiques des médecins-omnipraticiens et des médecins spécialistes.

\*

### **Ministère des Transports.**

Un règlement grand-ducal du 11 avril 1964 modifie et complète l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques.

Un règlement ministériel du 9 mai 1964 complète le règlement ministériel du 16 avril 1963 fixant les modalités de fonctionnement d'un système de contrôle pour les véhicules automoteurs et remorques et les prix de contrôle.

Un règlement grand-ducal du 27 mai 1964 supprime le service ferroviaire sur le tronçon de ligne Echternach-Diekirch de la ligne à voie unique Diekirch-Grevenmacher.

\*

### **Ministère du Travail et de la Sécurité sociale.**

Un règlement du Gouvernement en Conseil du 11 avril 1964 déclare d'obligation générale un deuxième avenant à l'annexe du contrat collectif pour l'industrie du bâtiment conclu le 1<sup>er</sup> mars 1963.

La loi unique du 13 mai 1964 améliore et harmonise les régimes de pension contributifs.

La loi du 21 mai 1964 modifie et complète des dispositions du Code des assurances sociales concernant l'assurance des entreprises agricoles et forestières.

Un règlement grand-ducal du 21 mai 1964 complète l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté grand-ducal du 15 février 1958 portant réfixation du maximum de la rémunération des références des employés en matière d'assurance contre les accidents.

\*

### **Ministère des Travaux Publics.**

La loi du 12 mai 1964 réorganise l'Administration des Ponts et Chaussées.

Une autre loi du même jour réorganise l'administration des bâtiments publics.

## **Chambre des Députés (mois de mai)**

5 mai 1964 : 61<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Déclaration de Monsieur le Président au sujet du projet de loi fixant le statut légal des enrôlés de force. — Projet de loi concernant le remembrement des biens ruraux (N<sup>o</sup> 1042). Rapport de la Commission agricole. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi d'orientation agricole (N<sup>o</sup> 987). Rapport de Monsieur le Rapporteur. Discussion générale.

Réunion de la Commission des Traitements.

6 mai 1964 : 62<sup>e</sup> séance publique. — Séance de Commémoration du 50<sup>e</sup> Anniversaire d'activité politique au service du pays de Monsieur le Président Joseph Bech et du 40<sup>e</sup> Anniversaire d'activité parlementaire de Monsieur le Député Nicolas Bieber. — Allocution de Messieurs Romain Fandel, Vice-Président, Tony Bieber, Albert Bousser et Camille Linden. — Allocution de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement. — Réponses de Messieurs Nicolas Bieber et Joseph Bech, Président. — Allocution de Monsieur Émile Reuter, Président honoraire de la Chambre des Députés.

# L'Inauguration de la Moselle canalisée

Le 26 mai 1964 eurent lieu les cérémonies d'inauguration de la Moselle canalisée. Elles étaient présidées par son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse de Luxembourg, le Général de Gaulle, Président de la République Française et Monsieur le Dr Heinrich Lübke, Président de la République Fédérale d'Allemagne.

La présence des trois Chefs d'Etat conférait un éclat particulier à cet événement historique qui témoigne de la collaboration et de l'entente qui règnent entre ces trois pays.

Rappelons brièvement que dans le domaine de la politique de collaboration internationale et européenne poursuivie par la France et l'Allemagne pendant les années d'après-guerre le Luxembourg avait pris une part notable. Les rencontres diplomatiques qui avaient préparé le rapprochement des deux Gouvernements avaient eu lieu à Luxembourg (4 et 5 juin 1956). D'autre part, les Gouvernements français et allemand qui avaient décidé, dans le cadre de la liquidation définitive du contentieux franco-allemand, le principe de la canalisation de la Moselle, étaient convenus également d'approcher le Gouvernement luxembourgeois pour discuter avec lui de cette matière et rechercher son accord, puisque le Grand-Duché de Luxembourg est partiellement bordé à l'est par la Moselle.

Des négociations subséquentes entamées entre les délégations française et allemande, auxquelles s'était jointe la délégation luxembourgeoise, sortirent les accords du 27 octobre 1956. Soulignons que la signature de ces accords avait également eu lieu à Luxembourg.

En conséquence les travaux d'aménagement de la Moselle comme voie navigable furent immédiatement entrepris. Ils débutèrent d'abord dans le secteur allemand, furent entamés ensuite dans le secteur français. Ils commencèrent dans le secteur luxembourgeois au mois de juin 1961. L'ensemble était terminé en mars 1964 et les premiers essais se situent au mois d'avril de la même année.

La Moselle canalisée représente une véritable « victoire européenne », pour employer les termes de l'un des promoteurs de cette œuvre, Monsieur Fernand Chanrion. C'est certainement aussi ce caractère que soulignèrent les fastes dont furent revêtus les cérémonies d'inauguration.

Dans la matinée du 26 mai 1964 Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg quittèrent le Palais grand-ducal de Luxembourg pour se rendre par la route à Metz. Leurs Altesses Royales étaient accompagnées de S. Exc. M. Alfred Lœsch, Grand-Maréchal de la Cour, Madame Auguste Collart, Dame d'honneur, le Major Norbert Prussen, Aide de Camp, M. Joseph Bech, Président de la Chambre des Députés, M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, M. Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics, et M. Pierre Grégoire, Ministre des Transports.

Au poste frontière de Frisange-Evrange Leurs Altesses Royales furent accueillies par S. Exc. M. Jean Vyau de Lagarde, Ambassadeur de France à Luxembourg, M. Jacques Dircks Dilly, Premier Secrétaire d'Ambassade, S. Exc. M. Nicolas Hommel, Ambassadeur du Luxembourg en France. M. Planque, Sous-Préfet de Thionville, Madame de Gargan-Charpentier, Conseiller Général du Canton d'Evrange, M. Alphonse Franck, Maire d'Evrange, M. Heinisch, Consul du Luxembourg à Metz, le Colonel P. Donckel, Chef de la Gendarmerie grand-ducale, M. Lapoterie, Commandant Général du Groupement de la Moselle et M. Mathias Raus, Echevin d'Aspelt.

Après que S.A.R. Madame la Grande-Duchesse eût reçu des mains d'une jeune fille un bouquet de roses rouges, le cortège des voitures, précédé d'une escorte d'honneur, se mit en marche, en direction de Metz.

Entretemps le Président de la République Française, accompagné de Madame de Gaulle, arrivait à l'aéroport de Metz où se déroulait une cérémonie d'accueil.

Peu après le Président de la République Fédérale d'Allemagne, accompagné de Madame Lübke, arrivait en gare de Metz où il fut salué à sa descente de train par le Président de la République Française et Madame de Gaulle. Après l'exécution des hymnes nationaux, les deux Chefs d'Etat passèrent en revue un détachement d'honneur, puis le cortège officiel se rendit à la Préfecture de Metz.

A leur passage à travers les artères principales de la Ville de Metz les deux Chefs d'Etat, debout dans leur voiture, furent vivement acclamés par la population.

Vers 11 heures 30 Leurs Altesses Royales la Grande-Duchesse et le Prince de Luxembourg arrivèrent à la Place de la République devant la Préfecture. Tandis que Leurs Altesses Royales furent accueillies à Leur descente de voiture par la Président de la République Française et Madame de Gaulle, la foule applaudissait longuement les hôtes luxembourgeois.

Les deux Chefs d'Etat passèrent en revue le détachement d'honneur commandé par le Général Massu, Gouverneur militaire de Metz. Les hymnes luxembourgeois et français retentirent tandis que les cloches de la cathédrale de Metz sonnaient à toute volée.

Un déjeuner fut offert par le Président de la République Française à la Préfecture de Metz en l'honneur de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse et le Président de la République Fédérale d'Allemagne.

Vers midi les personnalités françaises, allemandes et luxembourgeoises qui devaient prendre part à l'inauguration et qui s'étaient réunies à Metz se rendirent alors de Metz à Apach à bord d'un train spécial. Les trois Chefs d'Etat arrivèrent par la route devant l'écluse d'Apach où les trois bateaux, le « Strasbourg », le « Rüdeshheim » et le « Frankfurt » richement décorés de fleurs et d'oriflammes aux trois couleurs nationales étaient amarrés.

En présence d'une nombreuse foule, les trois Chefs d'Etat furent salués à Leur arrivée par le Sous-Préfet de Metz, le Maire de Thionville et le Maire d'Apach.

Les Chefs d'Etat des trois pays riverains de la Moselle montèrent à bord du « Strasbourg », suivis de leurs Ministres et des hautes personnalités.

Les autres invités d'honneur prirent place à bord du « Rüdeshheim », tandis que le troisième bateau, le « Frankfurt », était réservé à la presse.

Voici la liste des personnalités luxembourgeoises qui prirent part au voyage en bateau et aux cérémonies d'inauguration de la nouvelle voie navigable de la Moselle, invitées par la Société Internationale de la Moselle :

M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour; Madame Auguste Collart, Dame d'honneur; le Major Norbert Prussen, Aide de camp.

M. Eugène Schaus, Ministre des Affaires Etrangères; M. Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics; M. Pierre Grégoire, Ministre des Transports; M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques.

M. Joseph Bech, Président de la Chambre des Députés; M. Romain Fandel, Vice-Président de la Chambre des Députés; M. Roger Wolter, Vice-Président de la Chambre des Députés; M. Aloyse Duhr, député; M. Georges Hurt, député; M. André Prost, député; M. Guillaume Speck, député; M. Charles Wagner, député.

M. Robert Weber, Bourgmestre de Remerschen; M. Albert Ruppert, Bourgmestre de Wellenstein; M. Joseph Pauly, Bourgmestre ff de Remich; M. Guillaume Bornhofen, Bourgmestre de Stadtbredimus; M. Auguste Hoffmann, Bourgmestre de Grevenmacher; M. August Hansen, Bourgmestre de Mertert.

M. Victor Kessler, Commissaire de district, Grevenmacher.

M. Jean-Pierre Kremer, Ambassadeur en République Fédérale; M. Nicolas Hommel, Ambassadeur en France.

M. Félix Welter, Président du Conseil d'Etat; M. Maurice Sevenig, Vice-Président du Conseil d'Etat; M. Albert Goldmann, Président de la Chambre des Comptes.

M. Antoine Wehenkel, Directeur Général des C.F.L.; M. André Philippe, Conseiller de Légation; M. Georges Heisbourg, Ambassadeur à La Haye; M. Paul Schulté, Ministre plénipotentiaire honoraire.

M. Pierre Hamer, Commissaire du Gouvernement; M. Charles Leyder, Inspecteur régional des douanes, délégué au comité des douanes et des passeports; M. Julien Mersch, Juge de paix, délégué au comité de la police de la navigation et du balisage du chenal; M. Camille Kasel, Secrétaire d'administration, délégué au comité des péages; M. Nicolas Eberhard, Fondé de pouvoirs de Columeta, délégué au comité des pages.

M. Ferdinand Weiler, Conseiller de Gouvernement; M. Mathias Willems, Directeur des Ponts et Chaussées; M. Ferd. Kinnen, Ingénieur d'arrondissement; M. René Heinerscheid, Ingénieur d'arrondissement; M. Pierre Reiff, Ingénieur.

M. René Logelin, Président du Conseil d'administration des C.F.L.; M. Emile Brisbois, Directeur des Douanes; M. Ferdinand Wirtgen, Directeur de l'Administration de l'enregistrement et des domaines.

M. Léon Geisen.

M. Tony Neuman, Président du Conseil d'administration de l'Arbed, Président de la Chambre de Commerce; M. René Schmit, Directeur général de l'Arbed; M. Gabriel Chrétien, Directeur général de la Société Hadir; M. Richard Herlin, Directeur général de la S. A. Minière et Métallurgie de Rodange; M. Georges Thorn, Directeur du Groupement des Industries sidérurgiques.

M. Joseph Leydenbach, Président du Conseil d'Administration de la Société Electrique de l'Our; M. Henri Welter, Directeur de l'Arbed, membre du comité technique du Port de Mertert.

M. Pierre Pescatore, Ministre plénipotentiaire au Ministère des Affaires Etrangères; M. Pierre Guill, Secrétaire Général du Conseil de Gouvernement; M. Joseph Petit, Conseiller de Gouvernement, Directeur du Service Information et Presse.

M. Albert Wehrer, membre de la Haute Autorité de la CECA; M. Ch. L. Hammes, membre de la Cour de Justice des Communautés Européennes.

A 13 h 30 les portes de l'écluse d'Apach s'ouvrirent. Les trois bateaux se mirent en marche, entourés des vedettes de la police fluviale. Au même instant des fusées furent tirées libérant des parachutes auxquels étaient attachés les drapeaux des trois pays riverains de la Moselle.

Les trois Chefs d'Etat se tenaient debout sur la proue du « Strasbourg ». Ils furent chaleureusement acclamés par la population massée le long des quais de l'écluse.

A la sortie de l'écluse d'Apach le « Strasbourg » coupa le ruban tricolore, marquant ainsi symboliquement l'ouverture de la Moselle canalisée sur le territoire français.

Les trois bateaux descendirent la Moselle. A leur passage dans les localités riveraines, notamment à Schengen, Wintrange, Bech-Kleinmacher, Remich, Stadtbredimus, Ehnen, etc., la population mosélane se tenait groupée sur les berges du cours d'eau, et applaudissait. Des morceaux de musique de circonstance étaient joués par les fanfares locales. — La Musique du Corps de la Garde grand-ducale était alignée aux bords de l'écluse de Stadtbredimus-Palzem pour souligner l'importance qui revenait à ce lieu dans le cadre des fêtes d'inauguration de la Moselle canalisée.

En effet avant d'entrer à l'écluse de Stadtbredimus-Palzem où la foule luxembourgeoise était particulièrement dense, le « Strasbourg » coupa le second ruban tricolore alors que son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse, entourée des deux Présidents, se tenait à la proue du bateau. Cet acte marqua l'inauguration de la nouvelle voie d'eau sur le parcours luxembourgeois.

Vers 16.45 heures, les trois bateaux entrèrent dans l'écluse de Grevenmacher, le « Rüdeshheim » précédant cette fois le « Strasbourg ».

A l'écluse de Grevenmacher, il était prévu que les trois Chefs d'Etat quitteraient le « Strasbourg » et gagneraient le « Rüdeshheim », afin que les personnalités y présentes pussent Leur être présentées. Ayant mis pied à terre sur le sol luxembourgeois, le Général de Gaulle, la Grande-Duchesse Charlotte et le Président Lübke ainsi que Mesdames de Gaulle et Lübke et Son Altesse Royale le Prince de Luxembourg reçurent une chaleureuse ovation de la part de la population. Le Bourgmestre et les Membres du Conseil communal de la Ville de Grevenmacher les attendirent sur le quai. Monsieur Auguste Hoffmann, Bourgmestre de Grevenmacher, salua les trois Chefs d'Etat par les termes suivants :

« Madame la Grande-Duchesse,  
Monsieur le Président de la République  
Française,  
Herr Bundespräsident,

En ma qualité de bourgmestre de la Ville de Grevenmacher, j'ai le grand honneur et l'immense satisfaction de vous souhaiter respectueusement la bienvenue, tant en mon nom personnel, qu'en celui de tous les habitants de la Ville de Grevenmacher et de l'ensemble de la population mosellane.

En vous réunissant sur ce bateau, vous rendez non seulement hommage à l'œuvre gigantesque qui vient d'être créée depuis Thionville jusqu'à Coblenze, mais je crois y discerner également un hommage au rôle européen que cette œuvre va remplir dorénavant, comme force motrice de l'unification européenne. Je suis convaincu que la journée du 26 mai 1964 trouvera une réponse sans égale dans l'opinion de nos pays. »

Ensuite un groupe de jeunes filles remit au Président de la République Française, au Président de la République Fédérale d'Allemagne et à S.A.R. Monseigneur le Prince de Luxembourg une corbeille contenant un choix des meilleurs crus de la Moselle luxembourgeoise, tandis que des fleurs furent offertes à Madame de Gaulle, Madame Lübke et à S.A.R. Madame la Grande-Duchesse.

Avant de remonter à bord du « Rüdeshheim » avec le Président de la République Fédérale d'Allemagne et S.A.R. Madame la Grande-Duchesse, le Général de Gaulle se dirigea vers la foule joyeuse et compacte pressée contre les barrières pour serrer les mains tendues vers lui et pour répondre aux chaleureuses acclamations qui montaient de toutes parts vers lui.

Après le passage de l'écluse de Grevenmacher, les trois bateaux se dirigèrent vers Trèves où, à l'entrée de l'écluse, le « Rüdeshheim » sectionna le troisième ruban symbolique, ouvrant ainsi le tronçon allemand du nouveau canal.

En présence d'une foule très dense et aux accents de morceaux de musique joués par plusieurs sociétés de musique, les trois Chefs d'Etat descendirent des bateaux et prirent place sur la tribune d'honneur érigée aux abords de l'écluse. Les membres de Leurs Suites et les personnalités françaises, allemandes et luxembourgeoises qui les accompagnaient y prirent place également.

La cérémonie à l'écluse de Trèves débuta par la bénédiction de la nouvelle voie navigable par Mgr D<sup>r</sup> Wehr, Evêque de Trèves, qui prononça à cette occasion l'allocution dont nous reproduisons le texte ci-après :

« Als Bischof dieses Landes und als Nachfolger jener Bischöfe und Erzbischöfe von Trier, die sich von dieser Stadt aus durch mehr als anderthalb Jahrtausend um die Menschen der Landschaft an der Mosel gesorgt haben, und zugleich im Namen meiner bischöflichen Mitbrüder von Metz und Luxemburg und begleitet von deren Segenswünschen, bitte ich Sie in dieser denkwürdigen Stunde, da diese uralte Wasserstraße aufs neue die Völker verbindet :

Lasset uns unser Herz erheben zum allmächtigen, ewigen Gott, dem Herrn des Himmels und der Erde,

— der Himmel und Erde geschaffen hat,

— dem Himmel und Erde und all ihre Kräfte gehorchen,

— der den Wassern gebietet, und sie steigen aus dem Meer und kehren zu ihm zurück :

Er möge segnen, festigen und behüten dieses ganze Werk, das dazu geschaffen wurde, die Wasser dieses Moselstromes zu sammeln, auf daß sie schiffbar seien und ihre Kraft den Menschen dienstbar sei.

Uns aber möge er geben, daß wir ihn, den unerschaffenen Schöpfer von allem, in seinen Werken erkennen, daß wir ihn preisen, ob seiner Größe und in Frieden ihm dienen.

In deine Hut, Herr, heiliger Vater, allmächtiger ewiger Gott, befehlen wir diese neue Wasserstraße, ihre Wehre, ihre Schleusen und Dämme, das ganze Werk, das von kundigen Händen geschaffen wurde, damit verbunden werde, was bislang getrennt war, ein neuer Weg sei für Handel und Wandel, die Völker leichter zueinander finden und wie Brüder und Freunde einander helfen.

Wir bitten dich, o Herr :

Segne diesen Strom und die Bauleute, die ihn uns auf eine neue Weise dienstbar gemacht haben.

Gedenke auch in Güte aller, die auf ihm ihres Weges dahinziehen werden. Schütze sie in jeder Not und Gefahr und laß nicht zu, daß sie ob der Sorgen und Freuden dieses Lebens deiner vergessen, sondern wie diese Wasser ihrem Ziel entgegenströmen, so laß auch sie zu dir geführt werden. Durch den, der da ist „der Weg, die Wahrheit und das Leben“, durch Christus, unsern Herrn. »

Après la bénédiction de la Moselle par le D<sup>r</sup> Beckmann, Pasteur de l'Eglise réformée d'Allemagne, M. Laval, Président du Conseil de Surveillance de la Société Internationale de la Moselle, prononça l'allocution suivante :

« Madame,

Monsieur le Président de la République Française,

Monsieur le Président de la République fédérale d'Allemagne,

Au nom de la Société Internationale de la Moselle, de son Conseil de Surveillance, de ses Gérants et de

tout son personnel, nous vous exprimons les sentiments de déférente gratitude que nous inspire votre décision de présider à l'inauguration de la Moselle canalisée. Nous vous assurons aussi de la profonde reconnaissance des services allemands, luxembourgeois et français, des entreprises et de leur personnel, qui ont conçu, dirigé et exécuté les travaux ou qui, par leur action, y ont participé.

Votre présence, en donnant à cette journée un éclat particulier, souligne l'importance technique, l'importance économique, l'importance européenne de l'œuvre accomplie.

S'étendant sur 270 km de Coblenze à Thionville, comportant treize barrages éclusés, c'est la plus grande entreprise d'aménagement fluvial exécutée en Europe occidentale depuis trente ans. Elle se mesure à quelques chiffres : une dépense de 780 millions de DM; une quantité de béton mis en œuvre de près d'un million de mètres cubes; des terrassements de 23 millions de mètres cubes dont la moitié exécutée par dragages.

Le résultat obtenu apporte un enseignement d'une grande portée. Il montre qu'une rivière sinueuse, de faible puissance hydraulique — le tiers environ de celle de la Seine — peut être aménagée pour des convois poussés de 170 m de longueur et de 3.200 tonnes de capacité : précieux exemple pour les grandes relations fluviales de l'avenir ! Le Gouvernement français a, d'ores et déjà, décidé de prolonger les travaux de Thionville jusqu'à Frouard. Vers 1968, 345 km seront canalisés en amont de Coblenze.

Conçue principalement pour relier les grands centres industriels de la Lorraine et du Luxembourg à la Ruhr et aux ports maritimes des bouches du Rhin et de l'Escaut, la Moselle portera demain une partie du puissant trafic intérieur de la Communauté. C'est avec la même foi que nous croyons à l'expansion européenne et à l'utilité économique de la nouvelle voie.

Cette voie crée un nouveau lien matériel entre les trois pays qui ont participé à sa création, les Pays-Bas et la Belgique. Les activités économiques de ces deux dernières nations, et notamment leurs activités portuaires, ne pourront qu'en tirer avantage. Le développement du tourisme nautique facilitera de manière agréable le déplacement des hommes, leur connaissance des pays de la Communauté, leur mutuelle compréhension.

L'œuvre, aujourd'hui achevée, a une longue histoire qui est liée à celle de l'idée européenne. Elle est née vers 1949 de l'initiative d'un petit nombre d'hommes dont l'action éclairée a abouti à la Convention Internationale du 27 octobre 1956.

La Société Internationale de la Moselle, créée par cette Convention, a conscience d'avoir pu accomplir sa tâche grâce à l'aide efficace des services des voies navigables et à la constante sollicitude des Gouvernements et spécialement des Ministres des Travaux Publics et des Transports des trois nations; grâce aussi à l'excellente solidarité de tous ses membres et à la coopération des autorités locales, qu'il s'agisse de l'Etat Rhénanie-Palatinat, des régions et des départements, des municipalités, des chambres de com-

merce et d'industrie. Elles les en remercie tous. Mais elle ne saurait oublier que ses travaux, aussi bien que l'esprit qui a présidé à leur réalisation, avaient été préparés depuis longtemps par des animateurs, des experts et des négociateurs de grand mérite. Elle aime à rappeler, en ce lieu choisi pour l'inauguration, qu'ont figuré parmi eux les représentants de la Ville de Trèves et de sa chambre de commerce et d'industrie.

Il y a seize cents ans que le poète bordelais Ausone, appelé au palais impérial de Trèves, chantait aimablement la vallée de la Moselle et, par contraste avec l'ombre des forêts voisines, „son jour transparent et libre où rien n'offusque la limpide splendeur et le feu de l'azur”.

Heureuse rencontre, par dessus les siècles, de l'allégresse du poète et des sentiments que nous éprouvons aujourd'hui. »

Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse de Luxembourg s'adressa ensuite en ces termes aux Chefs d'Etat et aux nombreuses personnalités présentes :

« La fin des travaux d'aménagement de la Moselle et la mise en service de cette grande voie de communication fluviale marqueront une date importante dans l'histoire des trois pays riverains.

Ces travaux ont pu aboutir à temps et se réaliser suivant les données les plus récentes de la technique grâce à la volonté tenace d'aboutir et l'efficacité de toutes les instances, internationales et nationales, qui sont intervenues dans l'exécution de cette tâche d'envergure. Parmi elles, une place de choix revient à la Société Internationale de la Moselle. En stimulant les énergies, en coordonnant les efforts, elle a su trouver des solutions aux obstacles que la nature opposait à l'action de l'homme.

Le projet de relier quelques centres industriels majeurs, de leur assurer un accès direct à la mer, ne pouvait, en définitive, s'avérer fructueux que dans la sauvegarde des intérêts de toutes les parties en cause. Nos négociations ont su trouver à cet égard des formules de conciliation raisonnables. Des appréhensions exprimées naguère ont ainsi cédé le pas à un concours des volontés, pour le plus grand bien de tous.

Résultant d'une collaboration internationale exemplaire, la canalisation de la Moselle établira de nouveaux liens, concrets et durables, entre les trois Etats riverains. Ils s'étendront à l'ensemble des pays tributaires du bassin rhénan. L'esprit de coopération constructive, qui a caractérisé la phase d'aménagement, ne manquera pas de se confirmer — j'en suis certaine — à propos de l'exploitation de la voie navigable.

Du rapprochement que cette entreprise aura facilité sur le plan économique, devra résulter un renouveau de la prospérité des régions baignées par le fleuve. Nous souhaitons ardemment que ces richesses profitent dans une large mesure aux populations laborieuses de cette vallée, si chère à nos cœurs.

Réveillée soudain à une vie économique nouvelle, la région mosellane devra faire face à un développement industriel insoupçonné à ce jour. Veillons à

ce que les transformations profondes qui en résulteront, se fassent dans le respect des traditions séculaires et de l'harmonie de ces sites enchanteurs.

Ce souci, les trois partenaires l'ont exprimé clairement, en mentionnant dans le texte même du Traité la nécessité de mesures spéciales dans ce domaine.

Ligne de démarcation séparant autrefois des peuples aux tendances trop souvent antagonistes, la Moselle est désormais appelée à former un trait d'union. Elle rapprochera les pays riverains dans une perspective qui ne se limite pas à leur intérêt propre, mais qui s'étend à l'intérêt général d'une Europe unie. »

Après l'allocution de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse le Général de Gaulle, Président de la République Française prononça l'allocution suivante :

« Voici donc accomplie cette grande œuvre : l'aménagement de la Moselle, reliant directement, par une voie d'eau large et sûre, les contrées lorraine, luxembourgeoise et sarroise avec les pays rhénans. Voici que trois Etats célèbrent ensemble un tel aboutissement. Voici que la confiance et l'amitié que se portent désormais les peuples de France, d'Allemagne et du Luxembourg, effacent, aux bords de cette rivière, tant et tant d'alarmes, de fureurs, de douleurs, dont elle fut, au long des siècles, le vain objet et le triste témoin. C'est pourquoi, Votre Altesse Royale, Madame la Grande-Duchesse, Votre Excellence, Monsieur le Président, moi-même, avons pu en descendre le cours côte à côte, depuis Metz jusqu'à Trèves, sans avoir eu à briser d'autres résistances que des rubans, à considérer d'autres ouvrages que des barrages et des écluses, à caresser d'autres ambitions que des échanges pacifiques accrus. Ainsi, notre entreprise commune apparaît-elle pour ce qu'elle est, je veux dire une réussite technique, économique et politique de premier plan.

Techniquement, en effet, il semblait difficile d'ériger la Moselle en une communication appropriée à des transports massifs, rapides et réguliers, bref de l'ouvrir dans les deux sens à la navigation des navires de 1.500 tonnes de Thionville jusqu'à Coblenze, sans préjudice de l'effort national proprement français qui est en train d'en faire autant de Nancy jusqu'à Thionville. Car, pour paisible que soit par elle-même cette aimable rivière, son cours n'est pas moins frayé à travers les reliefs tourmentés, autrement dit les obstacles, du plateau lorrain, du Hunsruck et de l'Eifel. Mais la valeur et l'ardeur des ingénieurs, des techniciens, des ouvriers, appartenant aux services nationaux de la navigation de chacun des trois pays, notamment de l'Allemagne où furent exécutés la plupart des travaux, et l'action de la Commission internationale de la Moselle, instituée par Paris, Bonn et Luxembourg, pour la mise en œuvre de leur coopération, ainsi que pour son financement auquel la France n'hésita pas à prendre la plus large part, ont surmonté toutes les difficultés et abouti dans les délais fixés. L'art étant ainsi bien servi et le travail étant bien fait, ce qui se trouve accompli est à l'échelle des plus grandes œuvres d'aménagement réalisés de notre temps, où que ce soit dans le monde.

Bien entendu, c'est l'économie qui y trouve d'abord son compte. Il s'agit de mettre la Lorraine minière,

sidérurgique et industrielle en communication aisée avec le cours du Rhin et le vaste complexe industriel, sidérurgique et minier de la Ruhr. Il s'agit d'en faire autant pour le domaine luxembourgeois et pour le domaine sarrois. Il s'agit que ces régions diverses, mais dont les ressorts sont les mêmes, savoir le fer et le charbon, au lieu qu'elles demeurent, comme elles le furent si longtemps, enfermées chacune dans son système et mal accessibles les unes aux autres, échangent aisément leurs productions en attendant qu'elles en viennent à les unir et à les confondre. Comme, seule, une voie d'eau à grand rendement est adéquate à la masse des transports pondéreux de minerais et de combustibles qu'implique un pareil rapprochement, la canalisation de la Moselle en est la condition première. C'est de cette réalité que s'inspirèrent, en leur temps, les Chefs de Gouvernement Robert Schuman, puis Mendès-France à Paris, Adenauer à Bonn, Bech à Luxembourg, qui réussirent à régler la question. Comme le bon sens forme un tout, on allait voir par la suite que rien ne pouvait mieux répondre à l'esprit et à la pratique de la Communauté européenne au sein de laquelle six Etats organisent maintenant en une seule leurs économies diverses.

Mais, si efficace que soient les moyens offerts par la technique moderne à des travaux tels que ceux dont nous fêtons l'heureux achèvement, si rationnelle que paraisse une entreprise qui va multiplier les rapports et les échanges des contrées riveraines de la Moselle et de celles qui bordent le Rhin, si forte que puisse être l'évolution qui pousse actuellement l'Allemagne, l'Italie, la Hollande, la Belgique, le Luxembourg et la France à réunir en un tout leurs activités économiques, l'aménagement de cette rivière en commun par trois Etats n'aurait pu être accompli sans l'impulsion d'une politique. Oui, certes ! d'une politique, et combien vaste et nouvelle !

Car, c'est depuis la fin de l'Empire de Charlemagne que les ambitions opposées des Français et des Allemands avaient fait des contrées mosellanes l'enjeu de guerres séculaires. Encore, dans les intervalles des batailles qui ne résolvaient rien, chaque parti ne laissait-il pas d'agir et de s'organiser en vue, soit de s'y frayer, soit d'y interdire le passage. Comme le souci des deux pays consistait, par conséquent, à tenir séparées et à hérissier d'obstacles les possessions de l'un et de l'autre, cette région, que la nature destinait à les relier, n'était, au contraire, entre eux, qu'un but pour leur domination, un objectif pour leur stratégie.

Sans doute, l'Histoire tiendra-t-elle pour l'un des faits principaux de la vie de l'Humanité l'extraordinaire changement qui, au cours des deux dernières décades, amena le peuple allemand et le peuple français, d'abord à renoncer à leur inimitié d'antan, ensuite à faire partie, côté à côté, d'organisations internationales destinées, soit à la sécurité comme l'Alliance Atlantique, soit au progrès économique comme le Marché commun européen, enfin à pratiquer entre eux une coopération régulière et particulière en vue de l'action commune en tous domaines. Il ne fallait rien de moins qu'un retournement aussi complet pour que soient transformées, comme cela va être le cas,



les conditions d'existence et la destinée de l'ensemble mosellan et rhénan. La République Fédérale d'Allemagne, le Grand-Duché de Luxembourg et la République Française cueillent ensemble à Trèves, aujourd'hui, l'un des fruits de cette politique.

Afin d'en récolter bien d'autres, pour nos peuples, pour l'Europe d'Occident, un jour pour tout le continent, pour le monde libre, pour tant et tant de pays qui, dans l'univers, ont besoin de trouver ici, en vue de leur développement, une aide qui soit à la fois humaine, ferme et éclairée, puisse la solidarité des Gaulois et des Germains être désormais, en tout et partout, la règle de leurs rapports ! »

La dernière allocution fut prononcée par M. le Dr Heinrich Lübke, Président de la République Fédérale d'Allemagne. Nous reproduisons ci-après la traduction en langue française de cette allocution :

« Altesse Royale,  
Monsieur le Président,  
Excellences,  
Mesdames, Messieurs,

A l'occasion de l'inauguration du canal de la Moselle, qui intéresse vivement le peuple allemand tout entier, j'ai l'honneur de souhaiter cordialement la bienvenue ici à Trèves à Son Altesse Royale la Grande-Duchesse du Luxembourg et à Son Excellence le Président de la République Française.

Cité chargée d'une vénérable tradition, ville la plus ancienne d'Allemagne en tant qu'agglomération pré-romaine depuis l'an 15 a. J.-C. Colonia Augusta Trevirorum, résidence de l'empereur romain de 285 à 400 après J.-C., siège d'un évêché, puis d'un archevêché depuis le 3<sup>e</sup> siècle, Trèves convient particulièrement bien à cette cérémonie historique.

Depuis l'époque romaine, qui empruntait la Moselle pour l'approvisionnement des légions stationnées sur le Rhin et qui l'utilisait comme voie commerciale, ce fleuve est une importante artère de communication de l'Europe occidentale. L'homme d'Etat et poète romain Decimus Magnus Ausonius, à la fois citoyen de Trèves et de Bordeaux, soulignait déjà il y a 1600 ans l'importance de la Moselle pour la navigation intérieure et chantait en hexamètres le spectacle des galères sur le fleuve. On le voit, les vrais Européens étaient déjà bien en avance sur leur temps.

Cette Moselle que nous décrit Ausone n'a pas changé sensiblement d'aspect au cours des siècles suivants. Entre 1838 et 1890 on a tenté sans grand succès de régulariser le cours du fleuve à l'aide d'épis et d'estacades, les moyens techniques de l'époque ne suffisant pas pour éliminer de grandes masses rocheuses sous l'eau. En 1880 des experts français et allemands se rendirent compte qu'une amélioration radicale des conditions de navigation sur la Moselle n'était possible que par une canalisation du fleuve et par la construction d'une série de barrages. Mais cette intention n'aurait pas été réalisable sans l'amitié qui unit la France et l'Allemagne, sans la confiance réciproque et l'excellente coopération des pays riverains de la Moselle et du Rhin. Ce n'est que du jour où l'on se mit à tirer un trait sous le passé et

à tenter de résoudre en commun les problèmes urgents, que l'on put s'attaquer aussi à la grande œuvre de la canalisation de la Moselle. Aujourd'hui qu'elle est achevée il nous est permis de voir dans cette nouvelle voie navigable une contribution importante à l'unification de l'Europe et un symbole de la volonté de nos peuples de s'employer résolument en faveur d'un avenir commun. La conjonction économique et politique de nos pays présuppose un réseau très développé de voies de communication de tout genre. En particulier pour le transport de marchandises en masse, qui revêt une si grande importance dans le cadre du Marché commun, le développement des voies navigables intérieures est indispensable.

Cette nouvelle voie navigable met en communication l'Est de la France, la Lorraine, et le Luxembourg avec le cours moyen du Rhin, et ainsi avec tout le bassin de la Ruhr et le Nord-Ouest de l'Europe.

Grâce à une collaboration exemplaire entre l'Allemagne, la France et le Luxembourg, la canalisation de la Moselle a été réalisée par les services nationaux des travaux hydrauliques des trois pays et par la Société internationale de la Moselle. Le dévouement de tous ceux qui ont participé à la construction a permis de mener à bien en 7 ans les travaux qui ont transformé temporairement le cours de la Moselle en un immense chantier de construction.

C'est avec une vive satisfaction que nous fêtons aujourd'hui l'inauguration de la nouvelle voie navigable. Puisse-t-elle favoriser le bien-être de nos peuples et donner une nouvelle impulsion à leur volonté de préserver leur amitié durable et cordiale. »

A la fin de cette cérémonie les trois Chefs d'Etat et Leur Suite se rendirent ensuite de Trèves à la Porta Nigra où les honneurs militaires Leur furent rendus en présence d'une foule considérable qui s'était massée au abords de la Porta Nigra pour assister à cette cérémonie et acclamer longuement les trois Chefs d'Etat à Trèves. Après l'exécution des hymnes nationaux les trois Chefs d'Etat furent salués par le Dr Harnisch, Bourgmestre de la Ville de Trèves, qui Leur remit un exemplaire en facsimili du Codex Egberti.

Après que le Président de la République Fédérale d'Allemagne et le Président de la République Française eurent pris congé de LL.AA.RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg, Leurs Altesses Royales quittèrent Trèves en direction de Luxembourg, accompagnées jusqu'à la frontière luxembourgeoise par le Chef adjoint de Protocole de la République Fédérale d'Allemagne.

Après que le Chef d'Etat Français et le Président de la République Fédérale d'Allemagne eurent également quitté Trèves, un diner fut offert par la Société Internationale de la Moselle en l'honneur des personnalités qui avaient assisté aux cérémonies d'inauguration de la Moselle canalisée.

Dans la soirée un superbe feu d'artifice clôtura cette importante journée qui marque une date historique dans les relations entre la France, la République Fédérale d'Allemagne et le Grand-Duché de Luxembourg.

# Visite officielle à Luxembourg de Son Excellence Monsieur Ludwig Erhard, Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne

Le Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne, S. Exc. M. le D<sup>r</sup> Ludwig Erhard, a fait une visite officielle à Luxembourg, le 4 mai 1964, sur invitation de S. Exc. M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Le Chancelier Fédéral arrivait à Luxembourg à 9 heures 30 et fut accueilli à sa descente du train spécial par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, qui était accompagné de M. J.-P. Kremer, Ambassadeur du Luxembourg à Bonn, de Messieurs Pierre Pescatore, Ministre Plénipotentiaire, Pierre Guill et Joseph Petit, Conseillers de Gouvernement, et André Philippe, Chef du Protocole. M. Antoine Wehenkel, Directeur Général des Chemins de Fer était également présent à l'accueil du Chancelier allemand.

Le Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne était accompagné de M. le D<sup>r</sup> Ludger Westrick, Staatssekretär am Bundeskanzleramt, du Staatssekretär des Auswärtigen Amtes Professor Dr. Karl Carstens, du Ministerialdirektor Krüger, Bundespresse- und Informationsamt, du Ministerialdirigent Dr. Osterheld, Bundeskanzleramt, du Ministerialdirigent Dr. Dankmar Seibt, Pers. Referent des Bundeskanzlers, Bundeskanzleramt, de MM. Steg, Auswärtiges Amt, Küsterer, Chefdolmetscher, Dr. Johannes Graf von Welzeck, stellv. Chef des Protokolls, Mühlen, Auswärtiges Amt, Kastl, Auswärtiges Amt.

Le cortège de voitures officielles, entourées de notards quitta la gare en direction du Ministère d'Etat où le Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne eut d'abord une entrevue avec M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement. Aux deux Chefs de Gouvernement se joignirent ensuite pour un entretien MM. les Secrétaires d'Etat Westrick et Carstens, M. l'Ambassadeur von Stolzmann et quelques hauts fonctionnaires, et du côté luxembourgeois M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, M. Emile Schaus, Ministre de l'Agriculture, M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, M. J.-P. Kremer, Ambassadeur du Luxembourg à Bonn, M. Pierre Pescatore, Ministre Plénipotentiaire, et M. Pierre Guill, Conseiller de Gouvernement.

A l'issue de ces entretiens le Chancelier Erhard et le Président du Gouvernement firent en voiture un tour de la Ville de Luxembourg et visitèrent notamment les sites historiques et les anciens remparts de la Capitale du Grand-Duché.

Peu avant 13 heures M. le D<sup>r</sup> Ludwig Erhard, Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne, accompagné de M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, fut reçu en audience

au Palais grand-ducal par son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse.

Un déjeuner fut ensuite offert au Palais de Luxembourg en l'honneur du Chancelier Fédéral par Leurs Altesses Royales Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse et Madame la Grande-Duchesse héritière.

A 15 heures le Chancelier Fédéral donna une conférence de presse au Ministère des Affaires Etrangères en présence de nombreux journalistes luxembourgeois de la presse écrite, parlée et télévisée, les représentants des diverses agences de presse et les correspondants étrangers accrédités auprès du Gouvernement luxembourgeois.

Vers 17 heures le Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne rendit visite à la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, et à 18 heures le Chancelier Fédéral fit une visite à la Cour de Justice des Communautés Européennes.

A 18 heures 40 le Chancelier Fédéral et les membres de sa suite prirent congé de M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, à la gare de Luxembourg avant de rentrer à Bonn par le train spécial.

Nous reproduisons ci-après le texte du communiqué publié à l'issue de la visite officielle du chancelier Erhard à Luxembourg :

Am 4. Mai 1964 weilte der deutsche Bundeskanzler Prof. Dr. Ludwig Erhard auf Einladung des Präsidenten der Großherzoglich luxemburgischen Regierung, Staatsminister Pierre Werner, zu einem offiziellen Besuch in Luxemburg.

Der Bundeskanzler führte mit dem luxemburgischen Staatsminister eingehende Gespräche, an denen die luxemburgischen Minister Eugène Schaus, Emile Schaus und Paul Elvinger und von deutscher Seite die Staatssekretäre Westrick und Carstens teilnahmen.

Die Gesprächspartner stellten mit Genugtuung fest, daß die beiden Regierungen in der Beurteilung der europäischen und weltpolitischen Lage in hohem Maße übereinstimmen. Die in herzlichem und vertrauensvollem Geist geführten Besprechungen unterstrichen die zwischen den beiden Ländern bestehenden freundschaftlichen Beziehungen und bekräftigten ihren Willen zu immer engerer Zusammenarbeit.

Die europäischen Fragen standen im Vordergrund der Gespräche. Die Bundesregierung und die luxemburgische Regierung stellen fest, daß beim Ausbau der bestehenden europäischen Gemeinschaften bereits

erfreuliche Fortschritte erzielt worden sind. Sie setzen sich mit allen Kräften für eine Weiterentwicklung der europäischen Institutionen ein und erhoffen von der geplanten Fusion der europäischen Organe, der für später vorgesehenen Verschmelzung der Gemeinschaften selbst und einer Erweiterung der Befugnisse des europäischen Parlaments, eine Stärkung des europäischen Zusammenschlusses. Der Bundeskanzler zeigte Verständnis für die Probleme, die sich aus der geplanten Zusammenlegung der Exekutiven für Luxemburg ergeben.

Die Gesprächspartner prüften eingehend Mittel und Wege für einen noch engeren Zusammenschluß der in den europäischen Gemeinschaften verbundenen Staaten und stellten fest, daß politische Formen der Zusammenarbeit erforderlich sind, die dem Ziele eines auf demokratischer Grundlage geeinten Europas näherzuführen.

Bei der Fortführung des europäischen Einigungswerkes ist nach übereinstimmender Ansicht besonderer Wert zu legen auf die Zusammenarbeit mit den europäischen Ländern, die eine Verbindung mit den Gemeinschaften anstreben. Beide Regierungen wollen deshalb die sich in der Westeuropäischen Union bietenden Möglichkeiten für stärkere Kontakte ausschöpfen und den Europarat bei der Erfüllung seiner Aufgaben nach Kräften fördern.

Der Bundeskanzler und der luxemburgische Staatsminister erörterten sodann Fragen, die sich aus den am 4. Mai 1964 beginnenden GATT-Verhandlungen ergeben. Beide Regierungen werden bemüht sein, zu ihrem Teil zu einem erfolgreichen Verlauf der Kennedy-Runde beizutragen.

In der atlantischen Allianz und in möglichst engen Beziehungen zu den Vereinigten Staaten sehen beide Regierungen das Unterpfeiler für den Schutz des Friedens und der Freiheit in der Welt. In diesem Zusammenhang wurden Möglichkeiten für die Festigung der atlantischen Allianz geprüft, wobei der Bundeskanzler den deutschen Standpunkt zu dem Projekt einer multilateralen secegebundenen Atomstreitmacht darlegte.

Bei Erörterung der Ost-West-Beziehungen stellten die Gesprächspartner fest, daß bei den Anstrengungen für eine Verminderung der internationalen Spannung, die Lösung der im Herzen Europas durch die

Teilung Deutschlands und Berlins sich ergebenden Probleme von entscheidender Bedeutung ist. Beide Regierungen sind davon überzeugt, daß die Einheit Deutschlands in Frieden und Freiheit auf der Grundlage des Selbstbestimmungsrechtes des deutschen Volkes herbeigeführt werden muß.

Auch Angelegenheiten der bilateralen Beziehungen zwischen den beiden Ländern wurden im Geist des gegenseitigen Verständnisses und im Hinblick auf die Festigung der freundschaftlichen Beziehungen zwischen beiden Ländern besprochen.

Im Verlaufe seines Besuches wurde der Bundeskanzler von Seiner Königlichen Hoheit dem Erbgroßherzog Jean empfangen und nahm, zusammen mit seinen Begleitern und Mitgliedern der luxemburgischen Regierung, an einem von Ihren Königlichen Hoheiten dem Erbgroßherzog und der Erbgroßherzogin gegebenen Frühstück teil.

Auf deutscher wie auf luxemburgischer Seite werden die persönlichen Kontakte, so wie sie bei dem kürzlichen Besuch von Staatsminister Werner und Außenminister Schaus in Bonn und beim jetzigen Besuch des Bundeskanzlers in Luxemburg aufgenommen wurden, als besonders förderlich für die guten Beziehungen zwischen der Bundesrepublik Deutschland und dem Großherzogtum Luxemburg angesehen.

Voici également le texte du télégramme que le Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne a adressé à M. le Ministre d'Etat Pierre Werner, après sa visite officielle à Luxembourg.

« Nach Abschluß unseres eingehenden Meinungsaustausches ist es mir ein Bedürfnis, Ihnen, sehr verehrter Herr Staatsminister, nochmals für die herzliche Aufnahme in Luxemburg aufrichtig zu danken. Es war mir eine Freude festzustellen, daß wir in allen wesentlichen Fragen übereinstimmen, insbesondere soweit sie die Beziehungen zwischen unseren beiden Ländern, die Einigung Europas und den Zusammenhalt der Atlantischen Allianz betreffen. Ich bin überzeugt, daß unser Gespräch die engen vertrauensvollen Bande zwischen unseren beiden Völkern weiter gefestigt hat. Mit herzlichen Grüßen und besten Wünschen

« gez. Ludwig Erhard, Bundeskanzler. »

## Inauguration de la 16<sup>e</sup> Foire Internationale de Luxembourg

Le 28 mai 1964 a eu lieu l'inauguration de la seizième Foire Internationale de Luxembourg en présence de Leurs Altesses Royales Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière.

Parmi les nombreuses personnalités présentes on remarquait les membres du Corps diplomatique et des Institutions Européennes établies à Luxembourg, le Président, le Vice-Président et plusieurs Membres du Gouvernement, les représentants du Conseil

d'Etat, de l'Evêché, de la Chambre des Députés, de la Magistrature et de la Ville de Luxembourg, les Chefs des Administrations de l'Etat, des représentants de la vie économique européenne, du monde des affaires et de la vie artisanale, les membres du Conseil d'administration de la Foire Internationale de Luxembourg, etc.

Les exposants de la seizième Foire Internationale de Luxembourg, dont le total s'élève à 1686, faisaient partie de 37 pays. Par ordre d'importance les prin-

cipales participations étaient les suivantes : République Fédérale d'Allemagne 609 exposants, Luxembourg 296, exposants, Belgique 233 exposants, France 229 exposants.

Les pays suivants étaient représentés officiellement à la 16<sup>e</sup> Foire Internationale de Luxembourg : République Fédérale d'Allemagne, Autriche, Belgique, Etats-Unis d'Amérique, Grande-Bretagne, Italie et l'U.R.S.S.

M. Alphonse Weicker, Président de la Foire Internationale, prononça l'allocution de bienvenue. Ensuite M. Paul Elvinger, Ministres des Affaires Economiques, des Classes Moyennes et du Tourisme, prononça un discours dont nous reproduisons le texte ci-après :

« Altesses Royales,  
Excellences,  
Mesdames, Messieurs,

Par Son message au Ministre d'Etat du 21 mars 1964, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a fait porter à la connaissance du peuple luxembourgeois Sa résolution de renoncer à la Couronne en faveur de Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier, — et d'abdiquer définitivement au début du mois de novembre 1964.

Le pays a accueilli cette décision avec émotion et respect. Le règne de notre vénérée Souveraine aura duré 45 ans. Son nom, qui nous est aussi cher que notre indépendance, restera attaché à un demi-siècle d'histoire luxembourgeoise accélérée. En jetant un bref regard en arrière, nous nous rendrons compte que notre pays, au cours de ces 45 années, a subi les transformations les plus profondes dans tous les domaines — et surtout dans le domaine économique.

15-1-1919 ! Son Altesse Royale, la Princesse Charlotte de Luxembourg prêtait le serment constitutionnel au Château de Berg.

Quatre années de guerre et d'occupation militaire avaient épuisé nos ressources agricoles et industrielles. La pénurie de vivres, l'arrêt des usines, le chômage, le manque d'approvisionnement dans tous les secteurs, provoquèrent une crise économique aiguë. Le pays était en outre divisé par des problèmes politiques et secoué par de graves troubles sociaux. C'est donc dans des conditions économiques désastreuses que notre Auguste Souveraine accéda au trône.

La clairvoyance de la jeune Grande-Duchesse, l'esprit ouvert de notre peuple travailleur, vite lassé de ses dissensions et rapproché par l'adversité, firent que peu à peu la situation s'améliora.

Après un demi-siècle de relations commerciales centrées sur l'Allemagne et la Lorraine au sein du „Zollverein”, la convention de l'Union Economique, signée avec la Belgique le 1<sup>er</sup> mai 1922, nous imposait la recherche — combien laborieuse au début — d'une nouvelle orientation économique.

Ce fut dans un sens le début d'une ère nouvelle, au cours de laquelle le Grand-Duché de Luxembourg a pris des options décisives dans le domaine de sa politique économique internationale. Les effets s'en

firent sentir bientôt dans tous les secteurs de l'économie, y compris la viticulture et l'agriculture. Des accords complémentaires en 1935, puis la mise à jour du traité signé le 29 janvier 1963, prouvent que l'UEBL demeure la première grande expérience et réussite en matière d'intégration économique en Europe.

Les Gouvernements des Pays-Bas, de la Belgique et du Luxembourg signèrent durant l'exil en 1944 une convention d'union douanière. Benelux était né. Le traité de l'Union Economique entre les 3 pays, préparé par la Pré-Union de 1949, fut signé en 1958.

L'appel du grand européen Robert Schuman, amena la création de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier qui entra en vigueur le 23 juillet 1952, faisant de notre ville la première capitale de l'Europe.

En adhérant à la CECA, le Luxembourg engageait les destinées de la sidérurgie, sa principale industrie, et donc 80% de son potentiel économique.

Mais l'intégration une fois amorcée sur le plan européen ne devait plus s'arrêter aux produits de base — le charbon et l'acier. — Le 1<sup>er</sup> janvier 1958, le Luxembourg adhéra à Rome avec ses cinq partenaires au traité de la CEE, qui fixait les fondements d'une union à la fois plus étroite et plus vaste, puisqu'elle englobe tous les produits.

Le Luxembourg a choisi définitivement une voie sans retour, qui le conduira, ensemble avec ses cinq grands partenaires, vers un marché vaste et solidaire à l'échelle européenne aujourd'hui, sans doute mondiale demain.

D'autres événements, d'autres réalisations qui se placent dans ces 45 années, ont contribué à changer fondamentalement la face du pays.

M'étant proposé de rester dans le domaine de l'économie, je ne puis que mentionner les grandes réalisations sociales, telles le code des assurances sociales, les chambres professionnelles, la protection du travail, la généralisation et l'amélioration constante de la sécurité sociale, qui ont eu une influence déterminante sur le développement du bien-être de notre population.

Et comment pourrais-je oublier, en établissant ce bilan, que la reconstruction du pays, ravagé à la fin de la 2<sup>e</sup> guerre mondiale, fut achevée en cinq années, que des travaux d'envergure furent entrepris, qui, il n'y a pas bien longtemps encore, paraissaient relever du domaine de l'imagination.

La Sûre fut barrée à Esch-sur-Sûre et à Rosport. Le plus grand aménagement hydro-électrique de pompage du monde vient d'être inauguré à Vianden. En même temps que furent créées ces nouvelles sources d'approvisionnement autonome en énergie électrique, des paysages d'une beauté exaltante sont nés dans nos Ardennes. D'ici quelques semaines des chalands de quinze cents tonnes vont circuler sur la Moselle canalisée, mais toujours aussi attrayante que celle qui est chanté dans l'hymne national.

Des dizaines de ponts, des centaines de bâtiments administratifs, sociaux, communaux, d'écoles primaires et d'autres établissements d'enseignement,

des milliers de maisons d'habitation ont été érigés ou aménagés.

Une trentaine d'industries nouvelles comportant des investissements de plus de trois milliards de francs se sont établies chez nous au cours des quatre dernières années.

Vous permettrez au Ministre de l'Economie — qui est également celui de la Statistique — de citer quelques chiffres qui caractérisent ce progrès, cette évolution ascendante dans tous les secteurs.

En 1919, le pays comptait 260.000 habitants, aujourd'hui notre population s'approche de 330.000. — Le nombre des constructions habitées s'est élevé de 47.000 à 75.000.

La production de minerai de fer a plus que doublé, tandis que l'importation en a déculpé.

Il en est de même de la production de la fonte et de l'acier : 371.000 tonnes d'acier produits en 1919 — 4 millions de tonnes en 1963.

L'agriculture s'est fortement développée. Le cheptel bovin a presque doublé, passant de 88.000 à 160.000 têtes.

Le nombre des appareils téléphoniques installés a augmenté de 5.000 à 70.000 durant la même époque.

Les compagnies d'assurances privées encaissaient 6 millions de primes en 1919, plus d'un demi-million en 1962.

Les dépôts à la Caisse d'Epargne sont passés de 136 mio en 1919 à 5.600 mio en 1963.

Ces indications démontrent — compte tenu de la dépréciation monétaire — l'extraordinaire progression économique durant ce demi-siècle.

Dans une allocution émouvante, prononcée à la Chambre lors de la séance commémorative du 6 mai dernier, un éminent représentant syndicaliste a résumé cette évolution en déclarant notamment : „Wann é bedenkt we' et 1925 nach am Letzeburger Land wör, a we' et haut am Letzeburger Land ass, dor iwer soll jidferén nodenken. Op der enger Seit misère bei dem gre'ssten Dél vun der Populatio'n démols, an haut Wuelstand am Letzeburger Land, dén trötzdem nach gre'sser gemäch ka gin.”

Voici que s'achève le règne fécond d'une grande Souveraine. — Les Luxembourgeois s'unissent dans les sentiments de profonde vénération et d'affectueuse gratitude envers celle dont les bienfaits ont marqué décisivement la destinée nationale. Ils reporteront sur Vous — Altesse Royale —, Son Successeur, ces mêmes sentiments et la même fidélité.

Mais avec ce règne, prend fin également une législature. Le moment est venu de se rendre clairement compte de la situation présente de notre économie, pour mieux en reconnaître les problèmes qui devront être résolus dans un proche avenir.

Par rapport à l'avant-guerre, la physionomie de l'économie nationale se trouve profondément modifiée. L'agriculture a vu sa population diminuer, tout en augmentant sa production, grâce à une mécanisation très accentuée qui se poursuit.

La loi sur le remembrement votée le 5 mai dernier, favorisera une salutaire concentration des exploitations agricoles.

L'artisanat et la distribution ont pu être soustraits grâce à la loi du 2 juin 1962 réglementant l'établissement et l'accès à la profession, à un processus de concentration excessive et à une transformation fondamentale des structures tels qu'ils se sont manifestés dans la plupart des autres pays.

Le maintien d'une situation saine et prospère leur a permis d'assurer leur rééquipement grâce en particulier à l'autofinancement. Ce régime, tendant à la protection des petites et moyennes entreprises, n'a pas empêché l'éclosion de certaines nouvelles formes de distribution, comme les chaînes volontaires et les self-services. Ce mouvement continuera avec la progression de l'intégration.

L'infrastructure économique nationale se trouve renforcée par les constructions routières, l'électrification du pays suivie de celle des chemins de fer, la canalisation de la Moselle, le développement de l'aéroport. Le potentiel énergétique du pays a été valorisé notamment par un investissement de plus de quatre milliards dans le barrage de l'Our.

Grâce à une politique d'expansion, concrétisée dans la loi-cadre économique du 2 juin 1962, qui est orientée vers l'implantation d'industries nouvelles et encourage de façon égale les initiatives indigènes et étrangères, la structure industrielle a subi une diversification dont les résultats n'apparaîtront pleinement que dans un ou deux ans.

Cette politique de renouveau industriel vise un triple but. Il s'agissait d'abord de remplacer les industries qui périclitaient à la suite de difficultés structurelles. Le plus bel exemple d'une telle reconversion est sans doute celui de la cité ardennaise de Wiltz qui, après avoir vu s'éteindre son activité industrielle traditionnelle, la tannerie, a trouvé un équivalent sous forme d'une série d'établissements au programme de fabrication divers lui permettant de rester dans cette région de l'Oesling — le pôle d'activité économique qu'elle a toujours été.

L'autre fonction que les établissements industriels nouveaux doivent remplir dans la structure économique du pays, est d'assurer un meilleur équilibre dans une économie monolithique et une meilleure répartition régionale des activités industrielles dans un pays où plus du tiers de la population est concentré sur moins d'un dixième du territoire.

Enfin, et c'est là la troisième fonction de cette politique d'expansion, il faut assurer le réemploi productif d'une main-d'œuvre agricole libérée à la suite de la concentration croissante des exploitations agricoles et empêcher le délaissement des régions rurales. Les établissements industriels nouveaux, fixés dans nos campagnes, permettront d'en renforcer la vitalité.

Cette politique d'industrialisation a provoqué un afflux de capitaux étrangers. Elle a eu également pour conséquence inévitable une accentuation temporaire de la tension sur le marché du travail. Sous cette double impression, des voix se sont élevées pour soutenir qu'il était temps d'arrêter une expansion dont s'accommoderaient mal nos ressources humaines et financières. Or — en réalité — depuis des années, la lenteur de la croissance économique constitue une

caractéristique préoccupante de l'économie luxembourgeoise. Ceci reste vrai, même si l'on considère que notre point de départ se situait à un niveau élevé et que le facteur démographique ne peut pas jouer chez nous le rôle stimulant qu'il exerce ailleurs, notamment aux Pays-Bas, en France et en Italie. Il convient donc d'accélérer le rythme du développement économique.

Nous n'avons pas le droit de barrer la voie à des initiatives nouvelles, susceptibles d'enrichir notre structure économique. La pénurie de main-d'œuvre ne doit pas constituer une objection définitive à l'égard de cette politique. En effet, de grands travaux tels que le barrage de l'Our, la canalisation de la Moselle, la construction de l'Athénée et du Théâtre de Luxembourg sont virtuellement terminés; d'autres constructions comme le Pont Grande-Duchesse Charlotte, l'usine Du Pont de Nemours à Contern seront achevées d'ici quelques mois et rendront disponibles un certain nombre de travailleurs.

Il appartient d'autre part aux services compétents de l'État d'alléger la tension sur le marché du travail par une sage retenue dans les travaux publics, en pratiquant encore davantage une politique anticyclique.

L'appel à la main-d'œuvre étrangère, s'il est moins facile qu'autrefois, reste cependant possible. En effet des réserves de main-d'œuvre subsistent, quoiqu'elles se situent à l'écart de nos centres de recrutement traditionnels. Mais il faut faire une politique de la main-d'œuvre à longue vue.

Il s'agit d'améliorer la prospection et le recrutement d'abord — l'accueil et le logement ensuite, dans le but de fixer définitivement dans le pays l'élite des nouveaux venus — avec leurs familles. Les avantages de la législation sociale luxembourgeoise constituent un attrait de premier ordre pour les travailleurs étrangers.

Bien que la politique d'expansion industrielle doive continuer, on peut estimer qu'elle entre dans une phase nouvelle, caractérisée par une sélectivité plus poussée en ce qui concerne les initiatives à encourager.

La préférence devra être donnée à des entreprises à gros volume d'investissement, hautement spécialisées, n'occupant qu'une main-d'œuvre limitée, s'insérant harmonieusement dans la structure régionale et ne constituant pas de danger pour l'air et l'eau purs, qui nous sont en ce vingtième siècle plus indispensables que jamais. Ils le sont aussi aux touristes qui viennent les chercher chez nous au milieu de paysages dont la beauté constitue un capital que l'expansion économique ne doit en aucun cas mettre en danger.

Afin d'en assurer le maintien, un projet de loi concernant la protection de la nature a été déposé. Dans le même ordre d'idées il paraît indispensable d'attaquer le problème vaste et complexe de l'aménagement du territoire.

Reste la question inquiétante de la hausse des prix et du danger de l'inflation.

Nombre de pays européens se trouvent placés devant le dilemme de maintenir l'expansion à un

rythme suffisant, tout en évitant l'inflation et la montée des prix.

S'il ne peut y avoir chez nous des causes monétaires à l'inflation, il n'est pas moins vrai que nous importons l'inflation de nos voisins sous la forme de prix plus élevés des articles de provenance étrangère.

La montée des prix est un problème particulièrement angoissant dans un pays, où l'évolution de l'indice du coût de la vie détermine plus largement que n'importe ailleurs le niveau des rémunérations du travail, qui constitue un facteur essentiel du coût de production. Aussi devrait-on imaginer d'incorporer dans notre mécanisme de la formation des salaires, une liaison entre la productivité et le niveau de la rémunération, à côté de la liaison prévalante : coût de la vie - rémunération.

En effet toute augmentation des salaires directs ou indirects, qui ne trouve pas sa contrepartie dans un accroissement de la productivité, constitue une source d'inflation, tout comme la croissance démesurée des dépenses publiques en période de haute conjoncture.

L'inflation se manifeste le plus douloureusement sous la forme de la hausse des prix. C'est ici que le Gouvernement doit continuer d'exercer un maximum de vigilance.

Il y a évidemment des pressions de prix à l'importation contre lesquelles nous sommes impuissants. Il y en a d'autres contre lesquelles nous pouvons agir. — Des exemples récents d'interventions gouvernementales pour parvenir à la vérité et à la transparence des prix sont les arrêtés de février et de décembre 1963 portant interdiction des primes, de février 1964 concernant le prix normal des produits et articles de marque importés, de mars 1964 réglant les prix des appareils électro-ménagers, ainsi que le nouveau crédit budgétaire pour promouvoir l'information du consommateur.

Le commerce à un rôle important à jouer. J'en appelle à lui, à son imagination, à son ingéniosité afin qu'il trouve des formules nouvelles et ne relâche pas ses efforts pour dépister toujours à nouveau, les sources d'approvisionnement les moins onéreuses.

Le grande confrontation qui se fait chaque année à Luxembourg dans le cadre de la Foire Internationale est à cet égard à la fois un stimulant et une nécessité.

En ma qualité de Ministre des Affaires Economiques je salue les efforts aussi intelligents que persévérants que les organisateurs de la Foire Internationale font chaque année, pour réaliser avec un succès grandissant sur un emplacement limité, cette grande manifestation commerciale.

Je souhaite que le comité de la Foire Internationale et leurs 1686 exposants y trouvent au cours des dix jours qui viennent la juste récompense de leurs peines et l'accomplissement de leurs espoirs légitimes. »

Après le discours de M. le Ministre des Affaires Economiques, M. Paul Wilwertz, Maire de la Ville de Luxembourg, Président d'honneur de la Foire

Internationale de Luxembourg, s'adressa en ces termes à la nombreuse assistance.

« Altesses Royales,  
Excellences,  
Mesdames, Messieurs,

L'adresse de bienvenue prononcée comme de coutume de façon magistrale par Monsieur le Président de la Foire et le vaste tour d'horizon que Monsieur le Ministre des Affaires économiques vient de faire dans son traditionnel discours de circonstance placent forcément le troisième orateur de la journée dans une situation embarrassante. Ceci est d'autant plus vrai qu'il n'appartient pas au bourgmestre de la Ville de Luxembourg d'évoquer en la présente occasion des problèmes municipaux du moment, fussent-ils même ceux de la capitale du pays. Je ne me pencherai donc pas sur la situation financière précaire, ni sur l'alarmante pénurie d'eau, ni sur le déroulement angoissant de la circulation routière. A la recherche d'un sujet, puisque l'actualité se dérobe, force m'est de remonter en arrière, très-loin en arrière. Ecoutez plutôt.

Dans un document daté du 20 octobre 1340 et conservé aux Archives de la Ville de Luxembourg nous lisons le passage suivant : „... Pour ce que nous désirons beaucoup le profit et le progrès de notre pays et spécialement de notre ville de Luxembourg qui en est la capitale ... avons ordonné, fait et établi ... à toujours pour nous et nos descendants, comtes de Luxembourg, une foire en notre dite ville de Luxembourg ..., que toutes sortes de gens, marchands, marchandes ou autres de tous pays et de quelque condition qu'ils soient, sont et seront assurés par terre et par eaux huit jours avant le commencement de la dite foire et les huit jours que la dite foire durera ..., que les marchands et marchandes et autres seront exemptés de toutes tailles, gabelles, droits de vins et de péage ... sans que nous et nos successeurs, nos gens et officiers puissent en rien les empêcher de travailler et de commercer ...”

La plupart d'entre vous, sans doute, auront reconnu dans ces extraits qui la résument, la fameuse chartre par laquelle Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg, institue la non moins fameuse „Schobermess”.

Par les libertés et franchises qu'il octroie, les exemptions et les facilités qu'il accorde, la protection qu'il assure aux marchands qui s'y rendent, Jean l'Aveugle prouve amplement l'intérêt qu'il portait à cette institution et l'importance qu'il y voyait pour la capitale de son comté. En effet, cette foire qui, dès sa création et jusqu'à la seconde moitié du 18<sup>e</sup> siècle est essentiellement commerciale et commerçante, ouvre, au sens propre comme au sens figuré, bien largement les portes de la bonne Ville du Luxembourg et y apporte, comme s'exprime le Roi aveugle, „profit et avancement”.

Vous ne m'en voudrez certainement pas si, dans ma courte allocution j'insiste quelque peu sur cette vieille „Schobermess” qui, pour n'être plus aujourd'hui qu'un lieu de „ris et de jeu” n'en est pas moins, „mutatis mutandis”, l'ancêtre de l'actuelle „Foire

Internationale de Luxembourg”, seizième du nom et que, en mes qualités de Président d'honneur et de Bourgmestre de la Ville de Luxembourg j'ai le plaisir et l'honneur d'inaugurer aujourd'hui.

D'autres avant moi ont dit le rôle primordial que ces importantes manifestations ne cessent de jouer tant sur le plan national qu'international, tant sur le plan des échanges commerciaux et des activités économiques que sur le plan plus humain du rapprochement entre les hommes et de la compréhension entre les peuples.

Si, tout à l'heure, j'ai évoqué la première foire officielle qui, il y plus de six siècles, s'est tenue dans nos murs, c'était pour souligner plus particulièrement les avantages multiples que ces grandes réunions périodiques ont apportés au cours des siècles et continuent d'apporter, aujourd'hui, plus que jamais, à la vie artisanale et commerciale de la Cité.

Que de chemin parcouru depuis les premières foires médiévales, que de progrès réalisés à partir du moment surtout où la Foire Internationale de Luxembourg, née d'une initiative privée, s'est transformée, en 1953, en Société de la Foire dont les membres représentent tous les milieux économiques du pays. D'une foire à part elle est vite devenue une foire à part entière.

En 1958, à l'occasion de son dixième anniversaire, j'ai pu en une autre qualité souligner que la Foire internationale de Luxembourg avait progressé à pas de géants au cours des années, qu'elle avait augmenté dans des proportions et avec une rapidité spectaculaires la surface de ses stands, la qualité de ses exposants, l'affluence de ses visiteurs et l'éclat de sa notoriété. A l'heure actuelle, les exposants sont au nombre de 1686.

Le chiffre de 220.000 visiteurs atteint l'année dernière, se donnant rendez-vous en ces lieux, témoigne de la façon la plus éloquente de la vitalité et de la prospérité de cette œuvre magnifique qui est l'heureux aboutissement d'une expérience concluante en même temps que le résultat d'une action à long terme, action conçue clairement, menée énergiquement et qui se traduit par une pénétration continue et allant en profondeur des différentes couches sociales. Les organisateurs se sont adaptés de façon étonnante aux réalités du moment, en se gardant de dangereuses illusions et en accomplissant leur mission avec dynamisme s'il le fallait mais aussi avec circonspection lorsque les circonstances l'exigeaient. Dès le début, ils se sont dit avec Guillaume le Taciturne que point n'est besoin d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer. C'est grâce au courage clairvoyant des fondateurs de la foire que celle-ci est devenue l'événement marquant de la vie économique du Grand-Duché. Traits d'union précieux entre les consommateurs d'un côté, les commerçants et les producteurs de l'autre, les foires exercent une fonction à la fois économique et sociale qui s'insère de façon heureuse dans le mouvement qui conduit notre société moderne vers les indispensables formes nouvelles de la production, mais aussi de la distribution. Nous vivons dans un climat nouveau de la consommation qui oblige implacablement le producteur et le commerçant à atteindre l'acheteur, à l'in-

former, à le persuader, à le remuer s'il le faut, car le consommateur de plus en plus informé reste toujours le meilleur examinateur de la capacité professionnelle. Tout ceci n'est nullement étonnant à une époque qu'André Siegfried considère dans ses „Aspects du 20<sup>e</sup> siècle” comme celle de la vitesse, de la publicité et de la rationalisation.

Je profite de l'occasion que m'offre cette cérémonie d'inauguration pour féliciter et remercier les organisateurs une fois de plus. J'inclus dans ces remerciements et dans ces félicitations les participants-exposants dont le nombre s'accroît d'année en année et qui, cette fois encore, nous proposent par cet immense échantillonnage tout ce que l'homme, dans tous les domaines essentiels de la vie quotidienne, a imaginé et réalisé pour rendre à l'homme cette vie plus facile et son travail moins dur, pour lui offrir, aussi, à côté du nécessaire, ce petit superflu qui embellit l'existence et lui rend chaque jour sa part de beauté, de charme et de détente. Afin de faire en sorte que selon le mot de Paul Valéry „le merveilleux et le positif contractent une étonnante alliance”.

Qu'il me soit permis, en concluant, de rappeler qu'en 1958, à cette même tribune, j'ai cru devoir faire allusion à une anxieuse incertitude quant au choix du siège des institutions européennes, à un moment où l'Europe semblait brûler les étapes sur le chemin de la coopération économique. La municipalité a le droit et le devoir de s'interroger s'il en est autrement aujourd'hui, voire s'il en sera autrement demain. Et de souhaiter ardemment qu'à l'ouverture de la Foire de 1965 l'irréparable ne se soit accompli.

En réitérant à l'adresse des organisateurs et des exposants mes très vives félicitations qui sont, celles de la municipalité et de tous mes concitoyens de la capitale, je déclare ouverte la 16<sup>e</sup> Foire internationale de Luxembourg. »

A l'issue de la cérémonie inaugurale LL.AA.RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière, accompagnées des invités d'honneur, visitèrent longuement les différents stands de la Foire Internationale.

A 13 heures un déjeuner réunissait dans le restaurant de la F.I.L. plusieurs centaines de personnalités. M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, porta à cette occasion un toast à la santé des Chefs d'Etat des pays représentés à la seizième Foire Internationale, tandis que S. Exc. le Baron de Selys Longchamps, Ambassadeur de Belgique à Luxembourg, en sa qualité de Doyen du Corps diplomatique, porta un toast à la santé de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse, aux Membres de la Famille grand-ducale et à la prospérité du peuple luxembourgeois.

Pendant la durée de la Foire de nombreuses réceptions et déjeuners furent offerts par les Ambassadeurs des différents pays représentés officiellement à la Foire Internationale de Luxembourg, notamment par l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique, l'Ambassade de Belgique, l'Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne, l'Ambassade de Grande-Bretagne et l'Ambassade d'Italie.

Au cours de la Journée des Etats-Unis d'Amérique qui eut lieu le 12 juin, l'« American Day Luncheon » réunissait plusieurs centaines de personnalités dans le cadre de l'exposition alimentaire américaine. Au cours de ce déjeuner l'Ambassadeur M. Michael Blumenthal, Représentant spécial des Etats-Unis pour les négociations commerciales à Genève, prononça un important discours sur la politique commerciale des Etats-Unis.

### *La Journée Belge*

La Journée Belge organisée dans le cadre de la 16<sup>e</sup> Foire Internationale de Luxembourg eut lieu le 2 juin. Cette année la Journée Belge se distingua particulièrement du fait qu'à cette occasion Son Altesse Royale Albert de Belgique fut reçu officiellement à Luxembourg.

Une réception fut offerte par l'Ambassadeur de Belgique dans le Hall d'Honneur de la Foire. Elle réunissait les représentants du monde diplomatique, politique et économique. A la suite de cette réception, un déjeuner fut offert dans les salons du Ministère des Affaires Etrangères par Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et Monsieur Poul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques et des Classes Moyennes.

A l'issue de ce repas, auquel participèrent des personnalités officielles, luxembourgeoises et belges, le Ministre d'Etat prononça l'allocation suivante :

« Monseigneur,

La présence de Votre Altesse Royale à Luxembourg, en Sa qualité de Président d'Honneur de l'Office Belge du Commerce Extérieur, est un événement marquant dont Elle me permettra de souligner toute l'importance.

Je voudrais rendre hommage en premier lieu au dévouement d'un Prince de la Maison Royale de Belgique, qui a conduit des missions économiques importantes aux Etats-Unis, au Japon, au Mexique, en Grande-Bretagne, en Allemagne et au Maroc, pour ne citer que les plus significatives. Toutes ces manifestations étaient ouvertes à une participation luxembourgeoise et à plusieurs d'entre elles un délégué de notre pays a eu l'honneur de pouvoir y prendre part.

Ensemble avec Monsieur le Ministre Brasseur, Vous avez su donner une impulsion nouvelle et un dynamisme juvénile à la propagande belge à l'étranger et à la promotion du commerce extérieur. Les études spécialisées et systématiques sur les marchés étrangers publiées avec une régularité frappante par l'Office Belge du Commerce Extérieur sont devenues des modèles du genre.

Dans la vie économique moderne, l'appareil de production doit avoir comme complément indispensable un appareil adéquat et perfectionné de distribution, sous peine d'être voué à l'échec. C'est d'ailleurs par application de cette idée que le „Board of Industrial Development” luxembourgeois, présidé si efficacement par Monseigneur le Prince Charles de Luxembourg, s'est attaché à attirer au Grand-Duché



des complexes industriels nouveaux, disposant déjà à l'étranger d'un réseau commercial bien organisé.

Monseigneur,

Nous donnons à Votre présence une autre signification.

Au moment des intégrations économiques de plus en plus vastes, Votre présence à Luxembourg souligne que l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise reste encore le noyau d'intégration le plus intime, le plus poussé et le plus valable. En effet, chaque année la Belgique vend au Luxembourg pour plus de 7 milliards de marchandises et le Luxembourg lui fournit ses produits pour une valeur d'environ 5 milliards de francs; notre politique commerciale extérieure est commune depuis longtemps; nous faisons caisse commune pour les droits de douane et pour les accises depuis 1922, et l'association monétaire est très étroite.

Cette collaboration n'a pas entamé la personnalité propre de nos deux pays.

Cependant, au moment où la concurrence tant des nouveaux partenaires de la CEE que de pays tiers devient de plus en plus active et pressante, il ne s'agit plus de se complaire dans la situation comparable à celle d'un vieux ménage ayant réussi dans la vie. Il s'agit plutôt de défendre des positions acquises par des efforts continuels d'adaptation aux données nouvelles du marché et de la concurrence. Le commerce en particulier doit repenser son rôle, ses méthodes et ses marges s'il veut survivre et prospérer. Nous avons pu développer récemment notre collaboration dans le l'assurance-crédit au moyen d'arrangements conclus entre nos offices du ducroire. Demain le crédit à l'exportation pourra nous poser de nouveaux problèmes de coopération.

Votre politique commerciale est basée sur le concept des bonnes relations humaines. Aussi nous flattons-nous de voir en Votre visite d'aujourd'hui, en dehors de l'affirmation de l'U.E.B.L., une manifestation du rayonnement de Votre pays en même temps qu'une prospection de notre marché et de notre production. A notre tour nous voudrions montrer aux hôtes de marque et aux nombreux visiteurs étrangers de notre Foire Internationale tout ce qui se produit, se vend et s'achète au Luxembourg. Notre Foire grandit et affirme son rôle international d'année en année. L'espace dont elle dispose est devenu insuffisant à tel point que le Conseil a dû refuser des demandes de stands qui auraient couvert une surface supplémentaires de 40.000 m<sup>2</sup>. Nous sommes loin de disposer de halls aussi impressionnants que ceux de la capitale belge, ce qui n'empêche que nous ayons pu recueillir cette année en dehors des participants traditionnels, l'adhésion de participations officielles des Etats-Unis, de l'U.R.S.S. et de la Grande-Bretagne.

Monseigneur,

L'Office Belge du Commerce Extérieur s'est mué récemment en Office belgo-luxembourgeois, opérant au profit de l'économie de l'Union Economique. Grâce à Votre prévenance, à celle de Monsieur le

Ministre Brasseur et à celle de Monsieur le Directeur Général Burney, les Luxembourgeois peuvent profiter au même titre que les ressortissants belges des services d'information et de prospection de l'Office qui possède des délégués dans le monde entier. Au nom du Gouvernement luxembourgeois et au nom des industriels du Grand-Duché, je tiens à exprimer à Votre Altesse Royale à l'occasion de Sa visite, les remerciements les plus sincères. Puissiez-Vous aujourd'hui Vous convaincre de visu que Votre sollicitudé pour les intérêts luxembourgeois n'est pas injustifiée et que le potentiel économique luxembourgeois pèse dans la balance commerciale et dans la balance des comptes de l'U.E.B.L.

Mais, si la solidarité belgo-luxembourgeoise dans le domaine économique est un facteur de prospérité, elle est également un facteur de consolidation et d'approfondissement de l'amitié sincère liant nos Maisons Souveraines et nos peuples à la fois.

C'est donc à la prospérité de nos deux pays et à l'amitié qui les lie que je lève mon verre en cette journée mémorable de Votre auguste visite ! »

Nous reproduisons également la réponse de Son Altesse Royale le Prince Albert de Belgique :

« Je vous remercie des paroles aimables que vous venez de prononcer.

L'Office Belge du Commerce Extérieur, vous l'avez souligné, s'est mué récemment en Office Belgo-Luxembourgeois, opérant, au même titre, au profit des deux communautés.

En ma qualité de Président d'Honneur de cet Office, je me dois de rendre ici témoignage de l'excellente atmosphère de franche et cordiale collaboration qui règne depuis des années entre l'OBCE et la Section des Relations Economiques Internationales du Ministère Luxembourgeois des Affaires Etrangères.

Depuis 1961, il existe entre ces deux organismes un arrangement fixant les principes de la collaboration belgo-luxembourgeoise dans le domaine de la promotion des exportations.

Après la récente création de bureaux régionaux par l'OBCE le Ministre Luxembourgeois des Affaires Etrangères et le Ministre belge du Commerce Extérieur avaient exprimé le désir de voir examiner certains aspects de la collaboration existante, à la lumière de la politique régionale de l'office.

A la suite des conversations qui ont eu lieu à ce sujet à Bruxelles et à Luxembourg une nouvelle décision vient d'être prise. Elle concerne l'utilisation des services de l'Office par les entreprises luxembourgeoises.

Votre Gouvernement a désigné un fonctionnaire de votre ministère des Affaires Etrangères qui est spécialement chargé, en permanence, d'un contact direct entre l'industrie et le commerce luxembourgeois et l'Office Belge du Commerce Extérieur.

Cette décision assurera, je n'en doute pas, une collaboration plus étroite et plus efficace que par le passé.

Elle prouve également, une fois de plus, combien le désir de renforcement de la coopération entre nos

deux pays est resté vivant, et quelle jeunesse garde cette union Economique que la Belgique et le Luxembourg ont mis sur pied il y a près d'un demi-siècle.

Cette union, nous devons souhaiter qu'elle garde toute sa force, tant au sein de Benelux qu'au sein des communautés nouvelles qui se forment et qu'ensemble, nous puissions aborder, fermement unis, les grands problèmes des temps modernes, que ce soient ceux d'une Europe unie ou ceux d'un Tiers Monde anxieux de trouver ses voies de développement.

## La Journée Luxembourgeoise à la Foire Internationale de Bruxelles

La dernière journée de la Foire Internationale de Bruxelles a été consacrée à la traditionnelle journée luxembourgeoise.

Dans la matinée M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques et des Classes Moyennes du Grand-Duché, accompagné de l'Ambassadeur de Belgique à Luxembourg, de l'Ambassadeur de Luxembourg à Bruxelles, et de plusieurs hauts fonctionnaires du Ministère des Affaires Economiques, a été reçu officiellement dans l'enceinte de la Foire Internationale par M. Louis Cooremans, Bourgmestre de Bruxelles et Président de la Foire Internationale de Bruxelles, entouré du Vice-Président, des Administrateurs et du Directeur Général de la Foire.

Après la visite des différents stands de la Foire et notamment du pavillon luxembourgeois, un déjeuner réunissait toutes les personnalités belges et luxembourgeoises ainsi que les représentants du monde diplomatique, de la finance, du commerce et de l'industrie dans un restaurant du centre de Bruxelles.

Au dessert M. le Président Louis Cooremans salua les représentants luxembourgeois et en étudiant la gamme des produits que le Luxembourg exporte dans le monde, souligna l'importance de la participation annuelle du Grand-Duché à la Foire Internationale de Bruxelles; M. Cooremans dit entre autre :

« Depuis ce don précieux du soleil et du sol, mais aussi, il convient de le rappeler, du travail humain : le vin, jusqu'aux fabrications imposantes d'une puissante industrie lourde, en passant par les bières, par les tabacs, par une vaste série d'articles manufacturés, le Luxembourg exporte vers le monde toute la gamme de sa production infiniment diversifiée, cependant, qu'il offre, à ses visiteurs, riants paysages, bonne table et bon gîte grâce à une industrie hôtelière très avertie de ses tâches et toujours prête au bon accueil.

De tout cela la participation grand-ducale à la XXXVII<sup>e</sup> Foire internationale de Bruxelles apporte un témoignage éloquent, magnifique. Et n'y voit-on pas, en quelque sorte, inscrite en filigrane, cette résolution, cette volonté qu'ont les milieux d'affaires luxembourgeois de faire, de leur pays, un pays où il est passionnant de vivre ! »

Si notre union a surmonté, sans peine, les inévitables difficultés qu'annoncent une quarantaine d'années d'histoire, c'est qu'au-delà d'une simple communauté d'intérêts économiques et commerciaux, il existe, entre nos deux peuples, entre nos deux familles régnantes, une fraternité profonde qui est celle du cœur. »

Son Altesse Royale s'est ensuite rendue à 15.30 heures à la Foire où le Prince visita pendant une heure et demie les stands des exposants, s'entretenant avec un certain nombre d'entre eux.

Dans sa réponse M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques se réjouit des bons rapports belgo-luxembourgeois et souhaite que les relations économiques, politiques et culturelles entre les deux pays fussent encore renforcées.

Nous reproduisons ci-après les passages essentiels de l'allocation du Ministre des Affaires Economiques :

« Nous avons été très touché par les paroles à la fois aimables et justes par lesquelles Monsieur le Bourgmestre vient de définir les liens multiples qui, dans tant de domaines, unissent nos deux pays et dont la charte de base demeure l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise. Ce traité qui fut conclu il y a un peu plus de 40 ans — et qui à ce moment fut une œuvre de raison — a porté des fruits abondants. On peut affirmer franchement que l'Union a „dépassé les espoirs les plus optimistes ou les moins pessimistes“, comme un économiste de chez nous s'exprimait récemment. La réussite de l'U.E.B.L. n'a-t-elle pas inspiré Benelux en 1944 ? N'a-t-elle pas encouragé quelques années plus tard l'avènement de la C.E.E. ?

A l'heure actuelle, les problèmes économiques intérieurs communs me semblent offrir peu de points de friction : ensemble nous avons soumis le traité U.E.B.L. à une révision. Le 29 - 1 - 1963 nos ministres ont solennellement signé à Bruxelles les trois protocoles du nouveau traité d'union économique.

La rectification par la Chambre de la nouvelle charte perfectionnée se fera au Grand-Duché, dès que le Conseil d'Etat aura déposé son avis. A Bruxelles, c'est déjà chose faite.

Si la solidarité belgo-luxembourgeoise a été réaffirmée à cette occasion, il n'est peut-être pas inutile de souligner que nos rapports traditionnels et excellents sont susceptibles d'être affectés par des influences extérieures nouvelles, procédant de l'intégration économique européenne en cours, notamment par la disparition des frontières douanières entre les Six, la réduction progressive du tarif extérieur de la Communauté, la concurrence des nouveaux partenaires.

Sans cesse de nouvelles relations se nouent avec l'un ou l'autre des quatre autres pays qui viennent con-

currencer nos produits nationaux sur le marché de l'U.E.B.L. et y pénètrent directement. Je crois — dans cet ordre d'idées — que le commerce d'importation doit repenser son rôle et son organisation, dans la même mesure où l'industrie a déjà dû le faire, pour se maintenir contre une concurrence plus forte et de plus en plus internationalisée.

De même — il me semble — que dans nos relations bilatérales des efforts d'expansion deviennent nécessaires si les positions acquises veulent être gardées.

Les chiffres de nos importations et de nos exportations réciproques ne diminuent pas. Le Luxembourg reste un client intéressant pour la Belgique dont il tire environ un tiers de ses importations. Depuis 1953 les achats du Luxembourg en Belgique ont augmenté de près de la moitié, nos exportations vers la Belgique ont augmenté d'un tiers. Mais il est un fait que nos échanges avec les quatre autres partenaires du Marché Commun sont en très nette progression.

Il est permis d'en déduire que l'effort d'expansion de nos partenaires de la C.E.E. sur le territoire de l'U.E.B.L. est supérieur à celui que nous faisons nous-mêmes. Est-ce une question d'organisation, de méthodes, de prix ou de marges ? Je crois que ces considérations méritent d'être méditées et d'être examinées de plus près dans nos deux pays.

Sur le plan extérieur, de grands problèmes de collaboration internationale et d'intégration européenne retiennent notre attention commune : que ce soit à la C.E.C.A., à la C.E.E., à la Conférence Mondiale du Commerce, ou au G.A.T.T. dans le Kennedy Round. Notre souci commun devrait être la recherche et l'adoption, dans la mesure du pos-

sible, d'une position coordonnée. L'U.E.B.L. ne gagnerait-elle pas en prestige si — sur le plan européen notamment — elle pourrait faire état plus souvent d'une position commune ?

Je saisis l'occasion pour exprimer ma grande satisfaction de notre excellente collaboration dans le domaine du grand commerce international. Un accord conclu avec Monsieur le Ministre Brasseur et l'Office Belge du Commerce Extérieur, permet aux exportateurs luxembourgeois de bénéficier de l'organisation, des renseignements et de l'expérience de cet office. Un récent accord belgo-luxembourgeois sur le du-croire rend cette coopération encore plus efficace. Que tous ceux qui nous facilitent les prises de contact avec l'étranger en soient vivement remerciés.

Je m'excuse de cette déviation dans le domaine économique, mais je crois qu'il est bon de rappeler que l'amitié entre nos deux pays se trouve conditionnée également par des relations d'affaires très importantes et par une communauté d'intérêts économique et politiques qui déterminent largement notre solidarité.

Nos deux pays ont besoin l'un de l'autre. J'affirme ma foi dans l'U.E.B.L.. En présence de la progression dans l'intégration européenne, et je dirais malgré cette intégration, Belges et Luxembourgeois doivent continuer de rechercher les moyens et solutions pour renforcer davantage encore les relations économiques mais aussi politiques et culturelles entre les deux partenaires de la plus visible union économique existant en Europe. »

Après l'allocution de M. le Ministre Paul Elvinger, M. Dequae, Ministre belge des Finances, rendit hommage au Grand-Duché, et souligna l'amitié qui unit les deux pays.

## La Célébration du Memorial Day à Luxembourg

Le 30 mai 1964 a été célébré à Luxembourg, au cimetière militaire américain de Hamm, le Memorial Day, en présence de S.A.R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, des Membres du Corps diplomatique, du Président, du Vice-Président et de plusieurs Membres du Gouvernement, des représentants du Conseil d'Etat, de la Chambre des Députés, de l'Administration de la Ville de Luxembourg, de la Force Armée, de la Gendarmerie et de la Police, de la American-Luxembourg Society, des Anciens Combattants et de nombreux amis des Etats-Unis d'Amérique.

Les prières furent dites par Mgr Jean Hengen, Vicaire Général et S. Exc. M. William R. Rivkin, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg, prononça l'allocution suivante :

« Your Royal Highness,  
Excellencies,  
Friends !

It has been a tradition in the United States for many years to invoke the words of Abraham Lincoln

at Memorial Day services such as these, whereby we resolve solemnly „that these dead shall not have died in vain”.

It is an unhappy commentary, however, that over a long period of our history, these words of high purpose seldom manifested themselves in deeds. Thus, after each war we have solemnly put our dead to rest where they fell; resolved that there shall be no more war; returned to our land and pursued our national pleasures. Then when war burst forth again, we bitterly discovered that our mere resolve had been insufficient and that we had carelessly ignored that towering injunction : „sternal vigilance is the price of liberty”.

So it was that after World War I we buried our dead near the majestic battlefields which claimed their lives — in Flanders Field, at the Somme, San Quentin, Chateau Thierry, Verdun, St. Mihiel — but then proceeded to forget — not the fact of their sacrifice but the significance thereof.

From 1919 until 1940 when the dark night of tyranny descended upon Europe, the only American

soldiers in Europe were those very dead from World War I forever given to European soil.

As we gather today, however, we may be able to assure these men here at their final resting place not only that they did restore to Western Europe her freedom but that the lesson of their sacrifice may have been learned at long last by the United States and by her friends.

As testimony thereof, we can remind our fallen comrades that almost 20 years after their death there are 400.000 American troops stationed in Europe; that over one million American soldiers are serving overseas at the outposts of the world, from Korea to Berlin; that unlike the years between the World Wars, we as a nation now contribute much of our treasure to the maintenance of a strong military establishment; that together with our Allies we have forged a mighty Alliance for Peace through NATO, 15 nations alert and vigilant to the temptations of a possible aggressor.

I wish I could assure these brave dead that this will continue and endure — that the common cause in Pericles' words will not „imperceptibly decay". For if we can continue and persevere, it may be that world peace was actually begun in our time. We may yet prove to be the first generation of man on earth who, under the impact of world wars, made a firm attempt to draw a decisive conclusion from the accumulated wisdom concerning the madness of war, epitomized by their burial here in this lovely vale.

Then the quality of our response will have attested to the measure and magnitude of their sacrifice — and we shall in the words of President Kennedy, have built a world „where the weak are safe and the strong are just". »

M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et de la Force Armée, s'adressa ensuite en ces termes à la nombreuse assistance :

« Altesse Royale,  
Excellences,  
Mon Général,  
Mesdames, Messieurs,

Du temps des Athéniens de l'époque classique la tradition voulait que chaque année fut prononcé un discours solennel à la mémoire des soldats qui étaient tombés pour leur patrie.

Si les fondateurs de notre civilisation se faisaient ainsi un devoir d'honorer les défenseurs de leur sol natal, combien cette tâche n'est-elle pas plus importante encore pour nous Luxembourgeois ! Tous ceux qui reposent ici, jeunes ou moins jeunes, simple soldat ou général, ont en effet donné leur vie sur une terre étrangère et dans l'intérêt d'un pays étranger. Ils sont venus d'au delà des mers et ont combattu vaillamment pour que la liberté nous soit rendue à nous, et non pas à eux qui ne l'avaient jamais perdue. Que le souvenir que nous gradons d'eux, que la reconnaissance que nous leur devons éternellement soient d'autant plus émus et profonds que leur sacrifice a été plus désintéressé.

Qu'il me soit permis de continuer un peu le parallèle avec la tradition athénique ? Périclès, dans le fameux discours en l'honneur des soldats tombés, que nous a transmis Thucydide n'accorde que peu d'importance à l'éloge funèbre proprement dit. Il ne s'attarde pas à louer le courage et le dévouement de ces hommes, il ne cite aucun nom, ne trace aucune biographie et ne rapporte aucun haut fait : ils sont tous morts les armes à la main, qu'ils soient tous également honorés.

Ceci qui importe essentiellement et ce qui est le plus haut titre de gloire tant des soldats de Périclès que de ceux qui reposent ici, c'est qu'ils aient donné leur vie avec vaillance, pour défendre les valeurs profondes de notre civilisation qui de l'antiquité à nous jours sont restées les mêmes.

La Liberté, la démocratie, le respect de la personne humaine ont toujours été menacés par la barbarie et n'ont subsisté que grâce aux lourds sacrifices de ceux qui professaient ces idéaux. Nous avons échappé à l'effroyable régression de la civilisation qui menaçait de nous engloutir il y a une vingtaine d'années parce que les peuples épris de dignité humaine, et en premier lieu les Etats-Unis d'Amérique, ont consenti à prendre les armes et à défendre les idées auxquelles ils tenaient plus qu'à leur vie.

Le despotisme, l'oppression et le mépris des autres ont toujours été dangereux et il serait vain d'espérer qu'ils pourraient cesser de l'être à l'avenir. L'assassinat du Président Kennedy il y a quelques mois rapporte la triste preuve que les forces de la barbarie ne se donnent pas encore pour battues.

Qu'il me soit permis en cet endroit de rendre hommage à la mémoire de ce dynamique président auquel la main d'un lâche meurtrier n'a pas permis d'accomplir l'œuvre qu'il avait entreprise. Nous l'honorerons, à l'instar des soldats qui sont enterrés ici, comme un vaillant combattant de la liberté.

La vigilance à l'encontre de ceux qui en veulent aux idées qui nous sont chères restera donc nécessaire et elle sera d'autant plus efficace que la solidarité entre peuples poursuivant ces mêmes idéaux sera plus grande. Le Luxembourg, bien qu'étant le plus petit des partenaires de l'Alliance Atlantique, reste prêt lui aussi à contribuer au sacrifice commun, en pleine confiance dans le puissant bouclier que représentent avant tout les forces armées des Etats-Unis, déployées dans l'intérêt de la défense du Monde libre. »

Après que des prières furent dites par le Rabbin Leo R. Wolkow, de la Force Armée des Etats-Unis, le Général de Brigade Luther H. Richmond, Inspecteur Général du Quartier Général des Forces Aériennes des Etats-Unis en Europe, souligna dans une allocution la signification du Memorial Day.

Ensuite S.A.R. Monseigneur le Prince de Luxembourg déposa une couronne de fleurs sur la dalle du cimetière militaire américain. Le Prince déposa aussi une gerbe de fleurs sur la tombe du Général Patton.

Des fleurs furent en outre déposées au cimetière militaire par S. Exc. M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, au nom du Gouvernement luxembourgeois, par M. Maurice Sevenig,

au nom du Conseil d'Etat, par M. Roger Wolter, au nom de la Chambre des Députés, par la American Overseas Association, par le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, M. Wilwertz, par le D<sup>r</sup> Carlo Putz, au nom de la American-Luxembourg Society, par la Communauté israélite et par la « Miami-Memorial » de Floride.

Tandis que les fleurs furent déposées, une esquadron de chasseurs à réaction américains survolait à basse altitude le cimetière militaire. Des salves d'hon-

neur furent tirées par une unité de soldats américains tandis que retentit la « Sonnerie aux Morts ». Ensuite le Capitaine-Aumônier Charles T. Goetz, de la Force Aérienne des Etats-Unis, procéda à la bénédiction du cimetière.

Cette émouvante cérémonie commémorant le souvenir des soldats américains tombés au champ d'honneur au cours de la dernière guerre pour la Libération de l'Europe, fut clôturée par l'exécution des hymnes nationaux américains et luxembourgeois.

## Nouvelles de la Cour

Le 4 mai 1964, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse a reçu en audience Son Excellence le Professeur Dr. Ludwig Erhard, Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne.

\*

Le 5 mai 1964, Son Altesse Royale Monseigneur le Prince a reçu en audience le Général de Brigade

Joseph R. Russ, Commandant la 8<sup>e</sup> Division d'Infanterie américaine.

\*

Le 12 mai 1964, Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Grand-Duc héritier ont reçu en audience Son Excellence Monsieur E.N. van Kleffens, Ministre d'Etat, Ambassadeur des Pays-Bas.

## Conseil de Gouvernement

Réunions durant le mois de mai

Le Conseil de Gouvernement s'est réuni à deux reprises durant le mois de mai 1964 sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Lors de la réunion du 15 mai 1964, le Conseil de Gouvernement a eu un échange de vues sur des questions en rapport avec l'inauguration du canal de la Moselle ainsi que sur des questions de prix.

Le Conseil de Gouvernement a, en outre, délibéré sur le problème du ravitaillement du pays en eau potable, sur des questions de personnel, sur la con-

struction de bâtiments industriels à Ettelbruck et sur un projet de loi concernant la création d'un service de navigation.

Le 29 mai 1964, le Conseil de Gouvernement a approuvé un projet d'arrangement à conclure entre le Luxembourg et la République Fédérale d'Allemagne en application de l'accord du 16 février 1962 relatif au contrôle frontalier commun. Il a également délibéré sur une série de questions de personnel ainsi que sur des problèmes d'administration interne.

## Nouvelles diverses

*Séance de Commémoration du 50<sup>e</sup> Anniversaire d'activité politique de M. le Président Joseph Bech et du 40<sup>e</sup> Anniversaire d'activité parlementaire de M. le Député Nicolas Biever*

Le 6 mai 1964 la Chambre des Députés a tenu une séance de commémoration du 50<sup>e</sup> anniversaire d'activité politique au service du pays de M. le Président Joseph Bech et du 40<sup>e</sup> anniversaire d'activité

parlementaire de M. le Député Nicolas Biever, en présence de M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, M. le D<sup>r</sup> Emile Colling, Ministre de la Santé Publique, M. Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics, M. Emile Schaus, Ministre de l'Agriculture, M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires

Economiques et de la Justice, et de tous les membres de la Chambre des Députés.

La séance commémorative fut ouverte par une allocution prononcée par M. Romain Fandel, Vice-Président de la Chambre des Députés.

Des allocutions furent ensuite prononcées par M. Tony Bieber, au nom de la fraction parlementaire du parti chrétien-social, par M. Albert Bousser, au nom de la fraction socialiste, et par M. Camille Linden, au nom de la fraction libérale.

S. Exc. M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, prononça ensuite un discours de circonstances.

Après le discours de Monsieur le Ministre d'Etat, les deux jubilaires Monsieur le Député Nicolas Bieber et Monsieur le Président Joseph Bech prononcèrent des allocutions.

A la fin de la cérémonie M. Emile Reuter, Président honoraire de la Chambre des Députés, s'associa également à l'hommage rendu à M. le Président Joseph Bech et à M. le Député Nicolas Bieber.

Une réception fut ensuite offerte dans les salons de la Chambre des Députés, à laquelle prirent part les Membres du Corps diplomatique accrédités à Luxembourg.

\*

#### *Le Conseil de l'Atlantique Nord*

Du 12 au 14 mai 1964 a eu lieu à La Haye la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord.

Nous reproduisons ci-après le communiqué publié à l'issue de cette réunion ministérielle :

Les Ministres ont examiné la situation internationale. Ils ont étudié l'examen politique annuel sur l'état de l'Alliance présenté par le Secrétaire Général. Ils ont souligné la nécessité de l'Alliance Atlantique, qu'ils considèrent comme une garantie indispensable de la paix, de la sécurité et, par là même, du progrès économique et social.

Les Ministres ont marqué leur détermination d'aboutir à une détente réelle dans les relations internationales. Bien qu'au cours des derniers mois, aucune crise sérieuse ne se soit produite en Europe, l'U.R.S.S. n'en a pas moins continué à tenter d'exercer sa pression par des moyens divers. Les pays communistes déploient toujours de multiples efforts pour étendre leur système à l'ensemble du monde. Les causes fondamentales de la tension subsistent donc.

En particulier, aucune solution n'a encore été trouvée aux problèmes de l'Allemagne et de Berlin. Le Conseil a réaffirmé sa conviction qu'une solution juste et pacifique du problème de l'Allemagne ne pourra être élaborée que sur la base du droit à l'autodétermination. Il a estimé qu'il faut profiter de toute occasion qui permette de tenir compte du désir du peuple allemand de voir s'effectuer sa réunification dans la liberté, assurant ainsi une paix durable en Europe centrale. Cette question continuera à être examinée. Le Conseil a également réaffirmé que le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne est le seul gouvernement librement et légitimement

constitué en Allemagne et, de ce fait, habilité à parler au nom de l'Allemagne et à représenter le peuple allemand dans les affaires internationales. En ce qui concerne Berlin, l'Alliance s'en tient aux termes de sa déclaration du 16 décembre 1958.

Les Ministres ont noté avec satisfaction que des mesures limitées ont été prises récemment pour freiner la course aux armements. Ils ont exprimé à nouveau leur désir de voir aboutir un règlement des problèmes essentiels du désarmement, mais constaté que les perspectives à cet égard demeureront lointaines tant que l'U.R.S.S. refusera d'admettre des mesures de contrôle et d'inspection efficaces.

Dans les circonstances actuelles, les membres de l'Alliance ont le devoir d'améliorer l'ensemble de leurs moyens de défense. Ils renforceront leur unité en développant la consultation politique. Ils accroîtront leurs efforts dans le domaine économique pour élever leur niveau de vie ainsi que celui des peuples moins favorisés.

Les Ministres, se référant à la résolution antérieure concernant l'étude des problèmes militaires et économiques posés par la défense de la région sud-est de l'O.T.A.N., ont exprimé le vœu que les conclusions de cette étude leur soient soumises lors de la prochaine session ministérielle.

Les Ministres ont exprimé les préoccupations que leur cause la situation dans cette région, du fait des désordres qui se poursuivent à Chypre. Ils ont réaffirmé le plein appui de leurs gouvernements à l'égard des efforts que l'Organisation des Nations Unies a décidé d'entreprendre en vue de rétablir l'ordre public et à ceux du médiateur désigné par cette Organisation pour rechercher une solution concertée du problème.

Les Ministres ont exprimé leur profond regret du prochain départ de M. Dirk Stikker, qui a annoncé son intention de se démettre de ses fonctions de Secrétaire Général de l'Organisation. En rendant hommage à celui qui fut aussi l'un des signataires du Traité de l'Atlantique Nord en 1949, ils lui ont exprimé leur vive reconnaissance pour les services exceptionnels qu'il a rendus à l'Alliance.

Le Conseil a invité M. Manlio Brosio, ancien Vice-Président du Conseil des Ministres et Ministre de la Défense d'Italie, actuellement Ambassadeur d'Italie à Paris, à prendre la succession de M. Stikker au poste de Secrétaire Général de l'Organisation à dater du 1<sup>er</sup> août 1964. M. Brosio a fait savoir au Conseil qu'il acceptait cette désignation.

La prochaine session ministérielle se tiendra à Paris en décembre 1964.

\*

#### *Réunion des Ministres européens de la Justice*

Une conférence des Ministres européens de la Justice se tiendra du 25 au 27 mai à Dublin (Irlande). Tous les Gardes des Sceaux des 17 pays du Conseil de l'Europe, sauf ceux de Suisse et de Grèce, assisteront à cette réunion.

Le Grand-Duché de Luxembourg y est représenté par Monsieur Paul Elvinger, Ministre de la Justice, et Monsieur Alphonse Huss, Procureur Général d'Etat.

Les Ministres examineront principalement les modes d'application des juridictions nationales envers les étrangers en matière de droit privé. Ce problème prend de plus en plus d'importance avec l'accroissement considérables du nombre des Européens s'établissant dans d'autres pays que le leur.

C'est Monsieur Jean Foyer, Garde des Sceaux de la République Française, qui présentera le rapport de base sur ce problème.

Plusieurs autres points ont également été portés à l'ordre du jour, notamment l'interprétation unifiée des Traités européens et l'immunité des Etats.

\*

#### *Association. C.E.E. - Etats africains et malgaches*

Le Représentant permanent du Grand-Duché de Luxembourg auprès des Communautés Européennes, a déposé auprès du secrétaire général du conseil des ministres des « Six » les instruments de ratification de la nouvelle convention d'association entre la Communauté économique européenne et les 18 Etats africains et malgache, signée le 20 juillet 1963 à Yaoundé.

Le Grand-Duché de Luxembourg est le quatrième Etat membre après la République française, le Royaume de Belgique et la République fédérale d'Allemagne, à procéder à ce dépôt des instruments de ratification de la convention de Yaoundé.

De la part des Etats associés, seize d'entre eux ont déjà procédé à la même démarche.

La convention entrera en vigueur le premier jour du mois suivant la date à laquelle auront été déposés les instruments de ratification des six Etats membres et de quinze au moins des Etats associés.

\*

#### *Benelux*

Le Comité de Ministres Benelux a tenu le lundi 25 mai à Bruxelles, siège permanent de l'Union Economique, sa réunion bimestrielle sous la présidence de Monsieur Eugène Schaus, Ministre des Affaires Etrangères du Luxembourg.

Un nouveau pas important a été franchi dans la voie de la réalisation de l'Union, grâce à la signature d'une Convention d'assistance mutuelle en matière de perception de la taxe de transmission, qui permettra d'accomplir ces formalités non plus à la frontière, mais à l'intérieur du pays. Il entre dans les intentions des Gouvernements d'effectuer le 1<sup>er</sup> janvier 1968 le déplacement vers l'intérieur de la perception de la taxe de transmission due à l'importation d'un des pays du Benelux. Ainsi les formalités aux frontières intra-Benelux seront abolies progressivement.

Entre-temps, le franchissement des frontières intra sera facilité autant que possible, et ce tant par voie

terrestre que par voie navigable. C'est ainsi que récemment les heures d'ouverture des bureaux de douane ont encore été prolongées, cependant que le poste frontière de Wernhout, le plus important pour le trafic routier, est ouvert à présent nuit et jour au passage de marchandises. Il en est de même, pour la plus grande partie du trafic fluvial, des points de passage de Hansweert, Zelzate-Sas-van-Gent et Terneuzen.

Outre l'amélioration des échanges intra, on poursuit la réalisation d'une action commune des pays du Benelux vis-à-vis de l'extérieur. La politique commerciale du Benelux a été étendue au domaine de la pêche. Lors de la réalisation de la politique commerciale de la C.E.E. les trois pays partenaires agiront en étroite collaboration. Par ailleurs, diverses décisions ont été prises dans le domaine de la promotion commune des exportations Benelux.

Enfin, divers points ont été réglés concernant les Affaires sociales, la Santé Publique et l'Agriculture. Dans ce dernier secteur, le régime préférentiel que les trois pays partenaires s'accordent réciproquement à l'intérieur de la C.E.E., a été développé davantage.

Toutes ces décisions ont contribué à conférer un caractère important et constructif à la présente réunion du Comité de Ministres Benelux.

\*

#### *Visite du Général Joseph Russ à Luxembourg*

Le mardi 5 mai 1964 le Général Joseph Russ, nouveau Commandant de la 8<sup>e</sup> Division d'Infanterie américaine, stationnée en Allemagne, a visité le Luxembourg où il a été reçu officiellement.

Arrivé par hélicoptère au Findel vers 9.30 h, il a été salué par le Major Paul Richard. Il s'est rendu ensuite à l'Etat-Major à Walferdange où il a eu un entretien avec le Colonel Robert Winter, Chef d'Etat-Major.

A 11 h il fut reçu au Palais grand-ducal par S.A.R. Monseigneur le Prince de Luxembourg et par Monsieur Eugène Schaus, Ministre de la Force Armée.

Dans l'après-midi il rendit visite au 1<sup>er</sup> bataillon d'artillerie luxembourgeoise à Diekirch, rattaché depuis l'année dernière à la 8<sup>e</sup> Division américaine.

Rappelons que le Général Russ a pris part en 1944, aux combats menant à la libération de notre pays, comme Lieutenant-Colonel dans l'armée Patton.

\*

Le vingtième anniversaire de la création de l'Union des Mouvements de Résistance Luxembourgeoise, qui groupe en son sein les différents mouvements de la résistance de la deuxième guerre mondiale, a été célébré à Luxembourg le 10 mai 1964 au cours d'une manifestation patriotique.

Dans la matinée M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur, entouré des membres du Conseil de l'Ordre de la Résistance, remit la « Croix de la Ré-

sistance » à titre posthume, ainsi que le « Médaille de la Résistance » à de nombreux patriotes méritants ou aux membres de leurs familles.

Un imposant cortège se rassemblait ensuite à la Place de la Constitution d'où il se dirigea vers l'église St-Michel. Un service religieux y fut célébré en présence de S.A.R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, des membres du Corps diplomatique, du Président honoraire de la Chambre des Députés, du Président, du Vice-Président et de plusieurs membres du Gouvernement, de nombreux Députés, des autorités de la Ville de Luxembourg, des représentants de la Force Armée, de la Gendarmerie et de la Police, ainsi que d'importantes délégations des divers mouvements patriotiques et des anciens combattants avec leurs drapeaux.

Parmi les invités étrangers on remarquait notamment M. van der Meersch, ancien Vice-Président de l'Assemblée Nationale Française, M. Guérin, représentant de l'Union Nationale des Associations des Déportés Internés et Passeurs, M. Hubert Halin, Secrétaire général de l'Union des Résistants pour une Europe Unie, le Colonel Roger Duhazé, Président des Anciens Combattants Français au Grand-Duché de Luxembourg, MM. van Acker et Maurice Mathy, respectivement Président fondateur et Président des Amis des Victimes de l'Aviation Belge; M. Guy Guistinati, Président des Passeurs Français, M. Weiland, représentant de l'Union Nationale des Passeurs et Filiéristes de France, etc.

A l'issue du service religieux une cérémonie se déroula au cimetière Notre-Dame au cours de laquelle S.A.R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, Président d'honneur de l'Union des Mouvements de Résistance, accompagné du Président M. Alphonse Osch et du Secrétaire Général M. Nico Muller, déposa une couronne de fleurs devant la Croix de Hinzert.

M. Alphonse Osch, Président de l'Union des Mouvements de Résistance, prononça ensuite une allocution dont nous reproduisons ici les passages essentiels :

« Il y a vingt ans, le 23 mars 1944, en pleine guerre, les quatre grands groupements de Résistance se sont réunis pour former officiellement l'Union des Mouvements de Résistance Luxembourgeois.

Un pieux usage veut que, chaque année, depuis 1946, la journée commémorative de l'„Union" ait lieu le dimanche qui se situe entre la procession de l'Octave de Notre-Dame et les fêtes de la Pentecôte, afin de commémorer le souvenir de tous ceux qui ont lutté contre l'oppression.

En ce dimanche du vingtième anniversaire s'exprime à nouveau la reconnaissance que le pays tout entier doit aux volontaires qui formaient cette force redoutable, sans cesse reconstituée par ceux qui prenaient la relève des camarades qui tombaient.

Ainsi seront simultanément évoqués le sacrifice de tant des nôtres et le martyre de ceux et de celles qui connurent la même révolte, le même combat, le même calvaire.

Mais cette journée du vingtième anniversaire est, comme les précédentes, une journée de deuil plutôt qu'une journée d'allégresse, car pour les meilleurs

de nos camarades, la libération est venue trop tard. Trop de corps avaient été atteints, trop d'âmes blessées. La terreur avait accompli son œuvre.

C'est aujourd'hui que nos pensées vont particulièrement vers ceux qui ont lutté pour la justice, la liberté et la fraternité; qui ont été arrêtés en pleine nuit, livrés aux juges de l'injustice et condamnés à mort, qui ont rougi de leur sang le poteau du suprême sacrifice.

Lorsque les 23 fusillés de Hinzert ont vu se braquer sur eux le canon des fusils d'où partait la mort, ils ont pu craindre que leur résistance ne reste vaine. Mais, avec tous les fusillés, avec tous les combattants, avec ou sans uniforme, tombés pour la liberté, ils ont payé pour leur Patrie le prix de la grandeur retrouvée.

Si nous évoquons ces tristes souvenirs d'il y a 20 ans et plus, c'est parce que nous sommes réunis, ici, pour éviter que, demain, les mêmes erreurs, les mêmes lâchetés et les mêmes atrocités ne nous ramènent aux mêmes catastrophes.

Ce serait, cependant, une lourde et dangereuse erreur de penser qu'une attitude purement négative suffirait à réaliser une paix véritable et solide entre les peuples.

Il est urgent de poursuivre résolument le chemin qui mène à une Europe fraternelle dans une collaboration économique, culturelle et politique. Mais cette patrie européenne ne peut pas se concevoir comme une réalité fermée sur elle-même; elle doit s'ouvrir, accueillante, à la communauté mondiale des peuples.

Seul, y peut réussir une volonté constante et loyale de défendre et de servir les valeurs humaines, sans lesquelles la vie ne vaudrait pas d'être vécue.

Et, c'est ainsi que nous suivrons encore et toujours la ligne de conduite que nos chers disparus nous ont tracée.

Ils sont morts debout pour que les hommes puissent vivre debout. »

Cette émouvante cérémonie fut clôturée par l'exécution de l'hymne national.

Ajoutons ici que le 8 mai a été célébrée à Luxembourg par l'Association des Anciens Combattants luxembourgeois de la guerre 1939 à 1945 et des Forces des Nations Unies la journée commémorative de la Libération et de l'Armistice au cours de laquelle des fleurs furent déposées devant le Monument du Souvenir, le Monument de la Force Armée, le Monument du Soldat Inconnu au cimetière Notre-Dame, sur la tombe des aviateurs britanniques au cimetière de Hollerich et sur la tombe du Général Patton, au cimetière militaire américain de Hamm.

Un service religieux avait également été célébré à l'église St-Michel en présence du Corps diplomatique, du Président et de plusieurs membres du Gouvernement, du Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, de nombreuses autres personnalités ainsi que des associations patriotiques avec leurs drapeaux.

\*



## *Journées de médecine de réadaptation à Luxembourg*

Les journées de médecine de réadaptation, organisées à Luxembourg et à Mondorf du 7 au 10 mai, comprenaient d'une part la réunion du conseil de direction de la Fédération Européenne de Médecine Physique et Réadaptation et d'autre part, l'inauguration du Service de Physiothérapie et Rééducation Respiratoires au Centre de Réhabilitation physique de Mondorf-les-Bains.

La séance d'ouverture dudit conseil de direction se déroula à l'Institut National d'Education Physique de Luxembourg-Fetschenhof. Du côté luxembourgeois étaient présents les médecins Emile Franck, Auguste Thyges, Carlo Putz, Roger Nøesen, Norbert Heintz et René Wiltzius.

Le D<sup>r</sup> R. Wachemacker de Lille, président du conseil de direction, exposa les buts de la Fédération Européenne de Médecine Physique et Réadaptation. Elle groupe les sociétés nationales des pays de la Communauté Economique Européenne (C.E.E.) et tend à harmoniser les conceptions de la médecine physique et de la réadaptation. Les travaux à Luxembourg prévoyaient aussi une modification du statut permettant à l'avenir à d'autres pays en dehors de l'Europe des Six de faire partie de la fédération. Au programme de cette onzième réunion figurait également une Table ronde sur la rééducation respiratoire ainsi que des conférences et des communications scientifiques. Une vingtaine de spécialistes prirent la parole à cette occasion.

Le 9 mai les médecins belges, français, italiens, hollandais, espagnols, yougoslaves et luxembourgeois assistèrent à Mondorf-les-Bains à l'inauguration du Service de Physiothérapie et de Rééducation Respiratoires, qui se déroula au Casino en présence du D<sup>r</sup> Emile Colling, Ministre du Travail et de la Santé Publique. Après la visite de l'exposition d'appareils médico-techniques, du nouveau service et de l'Etablissement thermal un déjeuner fut offert aux invités par l'administration de Mondorf-Etat et une excursion à la Moselle termina cette journée.

\*

## *International Newman-Conference à Luxembourg*

La troisième conférence internationale « Cardinal Newman » a eu lieu à Luxembourg au cours de la semaine de la Pentecôte, du 18 au 21 mai 1964, en présence de nombreux congressistes venus de douze pays. Cette conférence avait été organisée à Luxembourg à l'occasion du centenaire de l'Apologia pro Vita Sua. Elle avait pour thème : « L'Apologia et le problème de la certitude religieuse. » La conférence était placée sous le haut patronage de M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Pierre Grégoire, Ministre des Cultes, des Arts et des Sciences, Mgr Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, et S. Exc. M. Geoffrey William Aldington, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Luxembourg.

La séance d'ouverture de la « Newman conference » eut lieu le 18 mai à l'Institut St-Jean en

présence de nombreuses personnalités de la vie publique et religieuse. L'allocution de bienvenue fut prononcée par M. l'Abbé Nicolas Thein, Secrétaire de la Newman-Association à Luxembourg. Après une allocution de M. le Ministre Pierre Grégoire, M. Jean Guitton, de l'Académie Française, fit un remarquable exposé sur l'« Apologia pro Vita Sua » et le génie du Cardinal Newman.

Au cours des diverses séances de travail des exposés furent faits par M. John Coulson sur « The Apologia re-evaluated in the Light of Modern English Scholarship »; par M. James Bastable sur « The Evolution on Newman's Mind from the Apologia to the Essay on Assent »; par M. Franz Wiedmann sur « Newman's Kritik an John Lockes Theorie der Gewissheit »; par le Rév. Donald Alichin sur « Newman and the Oxford Movement — The Desire of Unity »; et enfin par M. Johannes Artz sur « Newman, Kant und die Gewissheit ».

Le congrès international Newman fut clôturé par un concert au nouveau Théâtre municipal de Luxembourg en présence de Leurs Altesses Royales Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière.

Au cours de cette brillante soirée l'orchestre de Radio-Luxembourg était placé sous la direction du célèbre chef d'orchestre Sir Malcolm Sargent. Au programme figurait « The Dream of Gerontius », du Cardinal Newman, arrangement musical d'Edward Elgar. Solistes : Kenneth Bowen, ténor, Marjorie Thomas, mezzo-soprano, et Forbes Robinson, baryton. La chorale municipale « Uelzecht » d'Esch-sur-Alzette qui prêtait son concours était placée sous la direction de M. Pierre Cao.

Ajoutons qu'en marge de leurs travaux les congressistes furent les invités à déjeuner du Gouvernement luxembourgeois à Echternach, et qu'ils visiterent également la Ville de Trèves.

\*

## *Rencontre Internationale de Poètes à Mondorf-les-Bains*

Du 25 au 29 mai 1964 a eu lieu à Mondorf-les-Bains une rencontre internationale de poètes qui réunissait une cinquantaine de poètes de la République Fédérale d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, du Cameroun, de France, d'Italie, de Luxembourg, des Pays-Bas, de Yougoslavie et de la Suisse.

La séance d'ouverture eut lieu à Mondorf-les-Bains en présence de M. le D<sup>r</sup> Emile Colling, Ministre de la Santé Publique, M. Emile Schaus, Ministre de l'Education Nationale, et M. le professeur J.-P. Erpelding, représentant M. Pierre Grégoire, Ministre des Arts et Sciences. Des allocutions furent prononcées à cette occasion par le Directeur de l'Etablissement thermal de Mondorf, le D<sup>r</sup> René Koltz, M. le Ministre Emile Colling et M. Erpelding, professeur.

Au programme de cette journée figurait notamment un exposé de Johannes Poethen (Stuttgart) sur l'inspiration et la critique (Inspiration und Kritik, oder von der zwiefältigen Einheit).

Au cours de la journée réservée à la poésie française Roger Bodart (Bruxelles) exposa ses vues sur la poésie en général et Alain Bosquet fit une conférence ayant pour thème « La poésie, la critique universitaire, la critique d'essayiste et la critique de journal »; Jean Follain, Andrée Sodenkamp et Andrée Chédid donnèrent lecture d'un choix de leurs poèmes et, dans la soirée, un concert de musique de chambre fut donné à l'auditorium de Radio-Luxembourg par le quatuor Parrenin.

La matinée du 28 mai était réservée à la poésie luxembourgeoise. Le diseur Tun Deutsch récitait des vers de Paul Besch, Henri Blaise et Robert Gliedner tandis que Jean-Paul Jacobs donnait lui-même lecture de quelques-unes de ses poésies. Dans l'après-midi le Dr Walter Widmer (Bâle) analysait la traduction en langue allemande du « Bateau-Ivre » de Rimbaud. Ensuite deux autres poètes, Hans-Carl Artmann et Vasko Popa, lurent des extraits de leurs œuvres.

L'allocution finale de cette seconde rencontre internationale de poètes à Mondorf-les-Bains fut prononcée par M. Claus Pack, de Vienne.

\*

#### *Comité National Luxembourgeois des Arts Plastiques*

A Luxembourg a été constitué le Comité National Luxembourgeois des Arts Plastiques / Peinture-Sculpture-Arts graphiques (Mémorial C N° 31 du 22-4-1964). Cette association a pour but de représenter le Luxembourg au sein de l'Association Internationale des Arts Plastiques (AIAP), créée sous les auspices de l'UNESCO et dont les bases ont été établies à la conférence internationale des artistes à Venise, en septembre 1952. De tous les temps, les artistes se sont groupés pour protéger l'intégrité de leur profession, mais jamais auparavant sur une base internationale aussi large. Le nombre des membres de l'AIAP a plus que triplé en six ans. Les artistes de tous continents souscrivent aux objectifs de l'AIAP qui cherche à

- stimuler les échanges internationaux d'artistes et d'œuvres d'art à l'abri de tout préjugé esthétique ou autre;
- promouvoir la condition économique et sociale des peintres, sculpteurs et graveurs professionnels dans le monde tout entier ainsi que l'appréciation publique du langage international des arts;
- développer le programme de l'Association tant au niveau national qu'international par des échanges de vue entre artistes au cours de congrès triennaux et de conférences régionales;
- encourager les accords internationaux concernant les arts. Citons à titre d'exemple le projet de charte en cours de négociation avec l'Union Internationale des Architectes pour une intégration plus complète de la collaboration entre peintres, sculpteurs et architectes.

Le programme à longue portée de l'AIAP prévoit:

- l'encouragement d'échanges internationaux d'artistes et d'expositions d'œuvres contemporaines;

- la promotion du principe que les artistes devraient constituer la majorité des jurys de concours, expositions et prix;
- l'accroissement des locaux pour studios d'artistes et des centres ou foyers internationaux d'artistes;
- la protection légale des artistes et de leurs œuvres (droits de reproduction, etc.);
- l'application nationale de la déclaration de l'AIAP concernant le nombre légal des moulages de sculpture et le tirage original;
- la suppression des barrières douanières pour les œuvres d'artistes vivants;
- l'admission gratuite des artistes dans les musées;
- la participation des artistes dans l'éducation artistique;
- la dissémination de renseignements concernant les bourses d'étude ou de voyage accordées aux artistes, les concours et prix internationaux, etc.;
- le développement de relations plus étroites avec les organisations internationales dans les autres domaines artistiques et également avec les Commissions Nationales pour l'UNESCO;
- la publication d'un Bulletin d'Information distribué aux pays affiliés avec l'aide de l'UNESCO.

Le Conseil d'Administration du Comité National Luxembourgeois des Arts Plastiques est composé des membres suivants: Jean-Pierre Calteux, Edmond Gørgen, Mett Hoffmann, Emile Hulten, Frantz Kinnen, Joseph Probst, Wenzel Profant et Ernest Wurth.

1964 \*

#### *VII<sup>e</sup> Congrès Mondial de la Fédération Internationale des Journalistes*

Groupant environ 200 représentants de 35 nations, le 7<sup>e</sup> Congrès Mondial de la Fédération Internationale des Journalistes a tenu ses assises à Vichy du 4 au 9 mai. Outre les délégués des unions nationales de journalistes des pays déjà groupés au sein de la F.I.J. les observateurs venus d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine étaient particulièrement nombreux.

Ce fut le Congrès le plus représentatif de la F.I.J. depuis sa fondation il y a 12 ans.

L'Association des Journalistes Luxembourgeois, membre de la Fédération Internationale depuis 1954, y a été représentée par son Président, Monsieur Arthur Colbach.

Précédant l'ouverture du congrès, une journée d'information a été organisée le 2 mai à Vichy. — « Le rôle des journalistes dans les pays en voie de développement », tel a été le thème de cette journée, à laquelle la F.I.J. avait invité de nombreux journalistes du Tiers-monde, ainsi que des jeunes gens de ces pays, qui font actuellement leurs études de journalisme en Europe. Les discussions de cette journée ont été des plus intéressantes et profitables, tant pour les journalistes et étudiants d'Afrique et d'Asie que pour les dirigeants de la F.I.J.

Pendant 5 jours le congrès, sous la présidence de M. Max Nef (Suisse), s'est consacré à de nombreux problèmes qui se posent pour les journalistes. Il fut inauguré officiellement par le ministre français de l'Information, Monsieur Alain Peyrefitte. Au cours de son allocution le ministre devait surtout s'attacher à réfuter ce qu'il appela « la suspicion entretenue en France et à l'étranger contre les actes du gouvernement français en matière d'information ». M. Peyrefitte assura avec force l'attachement de son gouvernement au principe de la liberté de la presse et il annonça l'élaboration d'un nouveau statut pour la RTF, donnant à celle-ci son entière autonomie.

La F.I.J. se vit renforcer ses rangs en admettant comme nouveaux membres les organisations de journalistes des six nations suivantes : Madagascar, Malaisie, Congo-Léopoldville, Kenya, Sud-Vietnam et Argentine. Ainsi, le large programme d'expansion que la F.I.J. a entrepris pendant les dernières années et dont le congrès entendit différents rapports, commence à porter ses fruits. Suite à une révision des statuts deux groupements de journalistes, l'un de la République Corée du Sud, l'autre de l'Afrique du Sud, ont été admis comme membres associés. Ces résultats encourageants sont la preuve tangible du rayonnement sans cesse croissant de la F.I.J. et du prestige qu'elle a acquis.

Le congrès s'est occupé surtout des questions suivantes : liberté de l'information; formation professionnelle des journalistes dans les pays en voie de

développement et dans les pays membres; relations entre la presse écrite et les moyens audio-visuels. Finalement les délégués ont entendu et approuvé le rapport d'activité par le Secrétaire Général M. Théo Bogaerts.

Avant de clore leurs travaux, les congressistes ont élu leur nouveau Bureau. A l'unanimité Monsieur H. J. Bradley (Grande-Bretagne) a été élu Président, prenant ainsi la succession de M. Max Nef (Suisse), qui a été nommé Président d'Honneur. Suite aux élections le Bureau de la F.I.J. se compose comme suit : Présidents d'honneur : Marcel Stijns (Belgique) et Max Nef (Suisse); Président : H. J. Bradley (Grande-Bretagne); Vice-Présidents : Europe : 1<sup>er</sup> Vice-Président : Rupert Giessler (Allemagne); Amérique du Nord : William Farson (Etats-Unis); Asie : Ho Van Dong (Sud-Vietnam); Afrique : Gabriel Makoso (Congo-Léopoldville); Amérique Latine : Manuel Perez Turner (Argentine). — Conseillers : André Viot (France), Arthur E. Van Rantwijk (Pays-Pas), Carsten Nielsen (Danemark), Günther Nanning (Autriche); Trésorier honoraire et conseiller : Thomas Bartholomew (Grande-Bretagne). — Au comité exécutif l'Association des Journalistes Luxembourgeois sera comme par le passé représentée par son Vice-Président M. Nic. Weber.

Le Congrès a enfin décidé de tenir la réunion du Comité Exécutif l'année prochaine à Tel Aviv. Quant au prochain Congrès Mondial, il aura lieu en 1966 à Berlin.

## Le Mois en Luxembourg (mois de mai)

1<sup>er</sup> mai : Dans le Sud du Grand-Duché, au Bassin Minier, se déroulent différentes manifestations organisées à l'occasion de la Fête du Travail.

A Mondorf-les-Bains le Cercle d'échecs Gambit de Luxembourg-Bonnevoie invite à un festival international d'échecs.

3 mai : A Luxembourg l'octave traditionnelle en l'honneur de Notre-Dame est clôturée par une grande procession finale.

A Vianden se déroulent les différentes phases de la fête du jumelage entre la ville de Vianden et les Villes de Huy (Belgique) et Compiègne (France).

4 mai : Le chancelier de la République Fédérale d'Allemagne, le professeur Ludwig Erhard, arrive en visite officielle à Luxembourg.

Au nouveau Théâtre Municipal à Luxembourg le « Theater des Westens » de Berlin présente « My fair Lady » de Bernard Shaw.

Au Foyer Européen le Cercle de la CECA invite à une soirée de musique ancienne avec le trio Meylan.

5 mai : Au Théâtre Municipal à Luxembourg l'ensemble du Théâtre de Sarrebruck présente « Le Pays du Sourire », opérette de Franz Lehar.

7 mai : Au Théâtre Municipal d'Esch-sur-Alzette la Compagnie Jacques Fabbri de Paris présente : « L'aquarium », comédie en 2 actes d'Aldo Nicolai.

8 mai : A Luxembourg se déroulent les différentes phases de la journée commémorative de la Libération et de l'Armistice organisée par l'Association des anciens combattants de la guerre 39 - 45 et des Forces des Nations Unies.

9 mai : A la Galerie d'Art Municipale à Esch-sur-Alzette l'Association des Aquario- et Terrariophiles du Bassin Minier organise une exposition de poissons tropicaux de mer et d'eau douce.

Au Théâtre Municipal l'Harmonie de la Ville d'Esch donne un concert de gala dirigé par Monsieur Arnould Tanson, professeur de musique. Au programme des œuvres de Halvorsen, Dvorak, Puccini, Moussorgsky, Borodine, etc. Solistes :

Raymond Henn, ténor, et Léopold Winandy, pianiste.

Au Musée de l'Etat, vernissage d'une exposition rétrospective consacrée aux œuvres du peintre Jean Bertholle.

10 mai : A Luxembourg, journée commémorative de l'Union des mouvements de Résistance. A la même occasion l'Union célèbre son 20<sup>e</sup> anniversaire.

12 mai : A Mondorf-les-Bains a lieu la traditionnelle Journée des Bourgmestres.. Au programme des débats figurent l'épuration des eaux usées et la destruction des ordures ménagères.

14 mai : A l'auditorium de Radio-Télé-Luxembourg la chorale mixte du conservatoire de la ville de Luxembourg placée sous la direction de J.-P. Kemmer interprète le « Stabat Mater » d'Anton Dvorak.

Au nouveau Théâtre Municipal le pianiste Byron Janis donne un récital de son instrument.

15 mai : Au nouveau Théâtre Municipal à Luxembourg l'orchestre national de la Radiodiffusion-Télévision Française, placé sous la direction de Louis de Froment, donne un concert de musique symphonique. Au programme des œuvres de Berlioz, Roussel, Debussy et Beethoven.

16 mai : A Luxembourg l'Association nationale des Etudiants Ingénieurs Luxembourgeois organise une séance d'information pour les élèves des établissements secondaires, futurs étudiants ingénieurs.

17 mai : A l'Orangerie du Parc thermal de Mondorf-les-Bains, ouverture d'une exposition philatélique organisée par l'Association de la Philatélie constructive de Luxembourg.

18 mai : Sur invitation de la Luxembourg Newman Association la troisième conférence internationale consacrée à l'étude de l'œuvre de John Newman se réunit à Luxembourg.

A Echternach a lieu la célèbre et traditionnelle procession dansante du mardi de la Pentecôte.

A Wiltz se dérouleront les différentes phases de la fête traditionnelle du Genêt.

21 mai : A l'occasion du centenaire de la « Newman Conference » l'orchestre symphonique de Radio-Luxembourg et la chorale municipale « Uelzecht » d'Esch-sur-Alzette placée sous la direction du célèbre chef d'orchestre anglais Sir Malcolm Sargent interprètent au nouveau théâtre municipal de Luxembourg l'œuvre d'Edward Elgar « The Dream of Gerontius ».

A la Chambre des Métiers M. Jean Fourastié fait une conférence ayant pour thème : La prévision de l'emploi dans la politique économique de la France.

La localité mosellane de Wormeldange invite à sa traditionnelle Foire aux Vins.

22 mai : A la Galerie d'Art Municipale d'Esch-sur-Alzette les « Amis de la peinture » organisent un salon d'art exposant des œuvres de 18 membres.

23 mai : A l'Orangerie de Mondorf-les-Bains le Musée de l'Etat présente une exposition de gravures originales contemporaines.

A Wormeldange est inauguré le nouveau pont sur la Moselle reliant la rive luxembourgeoise à la rive allemande.

24 mai : A Diekirch l'Union grand-duc Adolphe invite à un festival de la chanson populaire organisé avec le concours des chorales enfantines et des fanfares juniors.

A Grevenmacher l'Association des amateurs cinéastes de la place invite à un concours national des ciné-amateurs avec projection de 15 films sélectionnés.

26 mai : La Moselle canalisée est officiellement inaugurée par S.A.R. Madame la Grande-Duchesse et les Chefs d'Etat d'Allemagne et de France.

A Mondorf-Etat, ouverture des journées internationales de poésie avec rencontre de poètes et écrivains de divers pays européens.

28 mai : En présence de LL.AA.RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière la 16<sup>e</sup> Foire Internationale de Luxembourg est solennellement inaugurée aux halls d'exposition de Luxembourg-Limpertsberg.

Au Musée de l'Etat l'ensemble florentin « Complesso Fiorentino di Musica Antica » donne une audition de musique ancienne.

30 mai : Au cimetière militaire de Luxembourg-Hamm se déroulent, en présence de S.A.R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, les différentes phases de la cérémonie traditionnelle commémorant le souvenir des soldats américains tombés au cours de la 2<sup>e</sup> guerre mondiale.

En présence de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse héritière une nouvelle infirmerie pour femmes est inaugurée à l'Hospice du Rham à Luxembourg.

Au Casino de l'établissement thermal de Mondorf-les-Bains a lieu l'assemblée générale de la Ligue luxembourgeoise contre la Tuberculose.

31 mai : A Pétange le Corps des sapeurs pompiers de la place célèbre le 75<sup>e</sup> anniversaire de sa constitution.